

Dossier thématique

L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières.

par Gilbert Coutaz*

« Il ne suffit pas de lire les documents, il faut les faire lire pour les rendre consultables. »

Aline VALLEE

Pourquoi un tel sujet maintenant ?

Tous les postes des Archives cantonales vaudoises sont équipés depuis octobre 2008 du logiciel métier (scopeArchiv) dont le choix a été fait le 1^{er} novembre 2007 et provient pour la première fois d'un canton exclusivement francophone. Un bibliothécaire universitaire, à la double formation d'archiviste et de bibliothécaire, fait partie du personnel régulier de l'institution, depuis le 1^{er} janvier 2008. Un schéma directeur de l'informatique aux Archives cantonales vaudoises (il devrait permettre de passer d'un budget de fonctionnement à un budget d'investissement, dès 2011) a été lancé officiellement le 3 juin 2009. Cette triple opportunité donne un élan vigoureux et au traitement et à l'approfondissement du dossier de l'indexation, ouvert en 1996, au moment de l'introduction de la norme universelle de description archivistique ISAD/G et de la mise en réseau de tous les postes informatiques.

Plusieurs bilans intermédiaires sur l'indexation ont été livrés depuis sa mise en œuvre. Ils ont été accompagnés de la rédaction de plusieurs instructions internes et de notes de service dont le nombre et la mise à jour ont suivi le développement des bases de données et les enseignements tirés des expériences. Un travail de stage international a été même rédigé en juin 2005 par Ségolène Garçon, conservateur stagiaire de l'Institut national du patrimoine (Paris), sur le thème « L'indexation aux Archives cantonales vaudoises : pratiques anciennes et actuelles. Evaluation des enjeux ». Nous lui empruntons une partie de nos réflexions, tout en les dépassant sur de nombreux points et en tenant compte du nouvel environnement informatique.

Des constats à dépasser

Arrivée au terme de son étude, Ségolène Garçon concluait en ces termes :

* Le dossier thématique a bénéficié des échanges réguliers avec Jean-Luc WERMEILLE, bibliothécaire universitaire des Archives cantonales vaudoises, au cœur du dispositif de l'indexation, et des séances avec les archivistes Olivier CONNE, Christian GILLIERON et Jérôme GUI SOLAN, ainsi qu'avec Carole LAUBSCHER, 1^{re} employée d'administration, qui prend une part importante à la réflexion et à la maintenance des données. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs suisses et étrangers que nous avons consultés par écrit et dont les noms apparaissent dans les notes. La totalité des adresses des sites consultés a été vérifiée le 10 août 2009. Nous avons jugé utile de mettre en annexe une liste des termes principalement utilisés dans le texte ou faisant partie de l'indexation en général.

On ne peut s'empêcher de se poser les deux questions suivantes : étant donné le nombre d'obstacles à surmonter, la difficulté de parvenir à une indexation de qualité et l'importance de l'énergie à déployer,

- 1) Faut-il engager un service dans la voie de l'indexation, avec les moyens du bord et avant d'avoir mis au point un système vraiment efficace – le risque, si l'on répond par la négative, est de ne jamais rien faire, à force de vouloir atteindre la perfection ?
- 2) Ne vaut-il pas mieux donner la priorité à la collecte et au classement des fonds et se contenter d'une indexation automatique plutôt que de consacrer du temps et des moyens à faire une indexation, qui, de toute façon, ne pourra être parfaite ni totalement satisfaisante ?

L'auteur allait au-delà des simples interrogations dont le contenu se retrouve régulièrement dans la littérature et les échanges professionnels. Elle fondait ses perspectives d'avenir sur quelques convictions.

La solution pour les Archives cantonales vaudoises se situe, me semble-t-il, dans une voie médiane. Le terrain n'est pas vierge, il faut tenir compte de l'important travail déjà effectué dans le domaine de l'indexation : plus de 200 000 mots-clés saisis dans les différentes tables de BASIS, à quoi s'ajoutent les quelque 1 600 000 descripteurs de *Panorama* ainsi que les mots-clés des instruments de recherche saisis dans les tableaux Word/XML depuis mars 2005. Compte tenu également de la volonté d'ouverture du service et de diffusion de l'information ainsi que de la proximité avec la recherche universitaire qui, contrairement au grand public, attend beaucoup plus qu'une simple indexation automatique, il paraît impensable de faire marche arrière et de renoncer à l'indexation manuelle. Il faut arriver, avec les moyens limités dont dispose le service, à maîtriser l'indexation, à mieux cadrer et encadrer les pratiques (définition de règles de fonds, établissement de listes d'autorités, définition d'une procédure de contrôle). Le service s'est, semble-t-il, laissé quelque peu emporter par son élan ; les pratiques d'indexation se sont ainsi développées avant même que les choix stratégiques n'aient été faits (définition de la complémentarité entre indexation automatique et indexation manuelle, complémentarité entre indexation par fonds et indexation cumulative, indexation contrôlée ou indexation en vocabulaire libre) et que ne soit ainsi définie une véritable politique globale, cohérente et systématisée. Cette politique devra considérer l'indexation à sa juste valeur, comme prolongement et complément des politiques d'inventaire et non comme une fin en soi ou un élément prioritaire.

Indexation automatisée ou/et indexation structurée ?

Embarrassé par un bilan contrasté, sur certains points très mitigé, de l'indexation, nous nous sommes à plusieurs reprises interrogé sur l'opportunité de poursuivre l'indexation aux Archives cantonales vaudoises.

Vaut-il la peine de revenir à la charge en ce qui concerne des pratiques incomplètement assumées et fautives à certains égards ?

Est-il judicieux de s'accrocher à des exigences professionnelles que la majorité des archivistes néglige ou refuse d'aborder ?

Dans la mesure où les opérations réalisées par les moteurs de recherches informatiques apportent déjà dès maintenant des résultats convaincants et laissent entrevoir des perspectives

prometteuses¹, doit-on les sacrifier ou les dédaigner, parce que l'on ne dispose ni de règles universelles ni d'un corpus de descripteurs complet et entièrement maîtrisé ?

Comment traduire dans l'indexation les pratiques intuitives du public qui, à l'aide d'un ou de quelques mots, attend une réponse pertinente et rapide ?

Faut-il espérer davantage de l'indexation par extraction, associée étroitement à l'indexation automatique, que de l'indexation par assignation, associée à l'indexation humaine ?

Comment faire face à des bases de données, déjà costaudes et complexes, appelées à s'accroître avec le temps et qui constituent, dès leur mise en ligne, des sésames incontournables pour l'institution ?

Faut-il prévoir dès maintenant que les bases de données s'augmenteront tôt ou tard d'images, peut-être de sons, de données directement importées des services de l'administration cantonale vaudoise et des communes, et qu'il sera toujours plus difficile de se retrouver dans des masses hétérogènes d'informations, si l'indexation est omise ou reléguée à un rôle périphérique ?

Force est de constater dans l'évaluation des procédures que le discours normatif a pris une place grandissante et justifiée dans les pratiques professionnelles, depuis une quinzaine d'années. Le Records Management considère l'indexation comme une étape fondamentale du repérage des documents (« records ») et/ou des informations, normes et indexation vont de pair, le référencement se développant d'autant plus efficacement qu'il s'agit de documents répondant aux normes².

Au départ de notre réflexion, en 1996, nous avons postulé plusieurs attentes au sujet de l'indexation manuelle :

- contribuer à la valorisation des contenus documentaires, en donnant un accès rapide à une information ponctuelle, sans se substituer à l'analyse et au mode de classement choisi ;
- pouvoir offrir des accès thématiques élargis et directs aux archives, tout en s'inscrivant dans le respect des fonds d'archives et en fournissant des points d'accès appropriés au niveau du plan de classement.

Nous avons jugé alors que l'indexation automatisée ne constituait pas une recette miracle, sans méconnaître ses atouts pour indexer sommairement des inventaires qui n'auraient jamais été indexés manuellement, ou pour améliorer les résultats des recherches plein texte. De notre point de vue, elle devait rester un outil complémentaire d'accès aux archives électroniques et autres bases conservées par les Archives cantonales vaudoises.

Le périmètre du dossier thématique

Plusieurs pistes de réflexion s'offraient à la rédaction du dossier thématique sur l'indexation.

Examiner la pratique de l'indexation sur les lieux professionnels et auprès des indexeurs et s'attacher aux procédures techniques (capacité de traitement, temps de réalisation, masques de saisie et d'interrogation, etc.).

¹ Internet livre de nouvelles visions de parcourir et d'identifier les informations dont il est possible de mesurer par divers outils techniques l'efficacité de l'indexation, dite plein texte, voir Alexis RIVIER, *Aide-mémoire d'informatique documentaire*, Paris, 2007, pp. 44-47.

² Voir sous Bibliographie, les éléments normatifs que nous avons dénombrés.

L'entrevoir dans ses formes de modélisation, implicites ou explicites, qui sont utilisées (de nature mathématique, linguistique, cognitive, attributs, relations, métadonnées, etc.).

L'étudier telle qu'elle est décrite dans la littérature normative, didactique et scientifique.

Selon le lieu d'inscription de l'indexation choisi, professionnel, ontologique ou encore discursif, nous devons encore fixer notre angle d'approche.

Nous pouvons privilégier le processus de l'indexation, les opérations qui la composent, son résultat, souvent appelé « descripteur », ou son objet (documents d'archives courantes ou historiques) plutôt que ses outils (les langages documentaires), ses supports (photographie, phonogramme, vidéogramme, etc.).

Dernier dilemme : entrer dans une démarche théorique, au risque qu'elle soit déclamatoire et désincarnée ? Ou bien choisir les expériences du terrain, quitte à souligner leurs incohérences et leurs imperfections ?

En réalité, nous avons picoré, prenant un peu de toutes ces interrogations et de ces démarches. De notre point de vue, elles fondent nécessairement le discours sur l'indexation. Nous avons souhaité mesurer nos constats et nos convictions à l'aune des grands principes de l'indexation et des expériences professionnelles en matière d'indexation conduites depuis 1996 aux Archives cantonales vaudoises avec l'ouverture de la base de données des Archives cantonales vaudoises (DAVEL³), l'achat du logiciel relationnel BASIS-Plus et l'introduction concomitante de la norme générale et internationale de description archivistique, ou norme ISAD/G (International Standard Archival Description/General), avec ajout aux 26 éléments de description, des descripteurs (matière, lieu et personne).

L'indexation, une composante d'une politique globale

Une démarche d'indexation, de qualité, demande un investissement humain beaucoup trop important pour que l'on puisse se permettre de se lancer inconsidérément dans l'aventure. Elle ne peut être abordée si elle ne s'inscrit dans la stratégie générale de l'institution de la conservation et de la communication (l'indexation fait alors partie du champ de la diffusion des connaissances).

Elle doit assimiler les exigences de la description archivistique et les pratiques professionnelles des archivistes.

Elle doit ainsi considérer à la fois les publics visés (administration, milieux professionnels, simple curieux et chercheur chevronné), et leurs modes de travail changeants, compulsifs et érudits.

Elle doit prendre en compte les moyens dont dispose le service et des priorités institutionnelles du moment.

Elle doit inclure la recherche par les descripteurs matière dans ses approches, car elle est celle que le public privilégie⁴.

Elle doit refléter les constantes et les spécificités des fonds d'archives.

³ Acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous une forme Electronique. L'appellation date en fait du début de l'année 2006.

⁴ Même si les résultats sont déjà anciens (1986), voir l'article de Hanna NEET, Gabrielle LOETSCHER, Chantal STÜDLI, « Une enquête menée dans trois collèges genevois. L'utilisation du catalogue alphabétique de matières », dans ARBIDO-R, 3, 1988, 2, pp. 37-41

En arrière-fonds de chacune de ces interrogations, nous trouvons les enjeux et les problèmes posés par la démarche de l'indexation.

- Quelle est l'utilité de l'indexation ?
- Quelle importance accorder à l'indexation ? Luxe ou nécessité ? Travail d'orfèvrerie inutile et coûteux ? Ou surtout un outil indispensable pour une gestion efficace de l'information ?
- Quels efforts peut-on et doit-on consacrer à l'indexation, quand l'ampleur des missions institutionnelles absorbe déjà les ressources humaines et financières mises à disposition ?
- Comment tenir compte des particularités des archives (les documents d'archives sont une entité en eux-mêmes, avant d'être un sujet ; principe de respect des fonds, diversités des types de documents à l'intérieur d'un même fonds, importance de la classification et du contexte organisationnel, etc.), qui en font des gisements uniques et complexes ?
- Comment concilier les exigences archivistiques avec les besoins des utilisateurs ?
- Quels rapports l'indexation entretient-elle avec l'analyse des documents ? En est-elle le substitut, le complément, la photographie ou l'interprétation ?
- Quelles sont les limites de l'indexation ? Problèmes de cohérence, d'abstraction du vocabulaire, de réduction des champs sémantiques, d'intelligibilité des termes d'indexation ?
- Quels types d'indexation faut-il mettre en place ? Indexation pré- ou post-coordonnée ? Indexation en vocabulaire libre ou en vocabulaire contrôlé ? Indexation automatique ou indexation manuelle ?
- A quel niveau doit-on indexer ? Comment intégrer l'indexation dans une description à plusieurs niveaux ?
- Quelles sont les notions à indexer ? Objet et action du document ? Noms de personnes (avec le problème posé par l'absence de différenciation dans de nombreuses analyses entre l'auteur du document et les personnes mentionnées dans le document), noms géographiques, éléments chronologiques ? Faut-il tous les considérer et, si oui, faut-il constituer un ou plusieurs champs de saisie des termes indexés ?
- Vers quel degré de précision faut-il tendre ? Faut-il agir avec des quotas, sans tenir compte de l'originalité, de l'ampleur et de la diversité du contenu du fonds d'archives ? Des fonds privés obéissent-ils aux mêmes densités de termes indexés que celles des fonds d'archives officielles ? Où se trouve le point d'équilibre entre les deux approches ?
- Comment contrôler la qualité de l'indexation ?
- Comment exploiter les travaux d'indexation et les mettre à la disposition du public ?
- Quelle indexation rétrospective des instruments de recherche anciens dépourvus d'indexation ?

Le nombre de questions démontre pour qui veut l'entendre que l'indexation dépasse largement la simple technique de travail à laquelle de nombreux utilisateurs, voire acteurs veulent la réduire. Elle est une pratique professionnelle, loin d'être anodine, neutre et pacifique, qui impose de larges consensus entre les praticiens et de nombreux approfondissements, lorsque les communautés professionnelles comparent leurs approches et surtout cherchent à les mutualiser.

De notre point de vue, il est impossible de ne s'en tenir qu'à une vision externe (en fait l'approche classique) de l'indexation, à savoir à une vision instrumentale (« A quoi sert l'indexation ? »). Il faut encore intégrer la dimension procédurale, soit la vision interne (« Comment l'indexation fonctionne-t-elle ? ») pour en mesurer la complexité et les difficultés. Autrement dit, si l'indexation est fondée sur l'appariement entre les mots d'une requête et les mots

issus des documents, elle peut se définir non seulement en fonction de son objectif, mais en fonction de ses objets.

Enfin, il faut le savoir, il n'existe pas de solutions universelles et de théorie générale de l'indexation, mais des pratiques majoritaires ou dominantes auxquelles il faut tenter de se raccrocher.

La description archivistique et l'indexation

Le temps d'avance des bibliothécaires

A l'origine, le thème de l'indexation n'est pas une préoccupation des archivistes. Il continue même à ne pas en être, selon les convictions individuelles et collectives. Certes, ils ont été sensibles très tôt à la confection d'index ou de tables alphabétiques des mots-matières (« index rerum »), des noms de lieux (« index locorum ») et des noms de personnes (« index nominum »), pour leurs instruments de recherche, sans développer pour autant une réflexion stratégique et normative du vocabulaire ou du contenu de ces index.

Avant de devenir une notion centrale de l'informatique documentaire, l'indexation a été d'abord l'opération bibliothéconomique traditionnelle, ayant pour objectif d'attribuer un sujet à un document. Elle va s'imposer dans les pratiques professionnelles et devenir une évidence dans les activités fondatrices des sciences de l'information.

Vers la fin des années 1940, la consultation du National Union Catalog (NUC) permet aux catalogueurs de l'Université de Laval⁵ de constater qu'une proportion fort appréciable des documents qu'ils achetaient étaient déjà analysés et indexés par d'autres bibliothèques à l'aide des Library of Congress Subject Headings (LCSH).

En raison des coûts du traitement documentaire, le recours aux notices bibliographiques qu'offre le NUC s'impose sans coup férir. Mais encore faut-il pour cela traduire les vedettes-matière américaines, c'est-à-dire les LCSH.

Les bibliothécaires de la Library of Congress de Washington avaient commencé au début du XX^e siècle à construire un thésaurus, sous la direction d'Herbert Putnam (1861-1955), à la tête de l'institution entre 1899 et 1939. Ils disposaient alors de ressources pour bâtir un tel thésaurus, encyclopédique de surcroît, élaborer une syntaxe qui permette de former avec les mots du thésaurus des ensembles signifiants et assurer une mise à jour constante d'une telle liste selon l'évolution de la langue, les progrès de la science et les besoins sans cesse croissants de l'analyse documentaire.

Les bibliothécaires de l'Université de Laval s'attellent dès 1946 à la tâche de le traduire au rythme de leurs besoins et d'élaborer leur liste française en tenant compte des réalités francophones et québécoises souvent ignorées ou incorrectement rendues par la liste américaine. Ils produisent en 1962 le *Répertoire de vedettes-matière (Répertoire)*.

Publiée une première fois en 1954 par le service bibliographique de la maison Hachette, la *Liste des vedettes matière de Biblio* était la seule liste française disponible à cette époque, fondée également entièrement sur la liste de la Bibliothèque du Congrès de Washington.

⁵ *Le Répertoire de vedettes-matières de la Bibliothèque de l'Université de Laval : sa genèse et son évolution*, voir http://www.bibl.ulaval.ca/webdav/shared/pdf_doc/rvm.pdf

Le rayonnement du *Répertoire* est immédiat ; il est vérifié autant par le nombre de ses éditions que par l'accroissement du nombre de ses vedettes-matières. De 11 000 vedettes (principalement du domaine des arts, de la littérature, des sciences humaines et sociales), il comptait dans sa 7^e édition, en 1972, 39 000 vedettes correspondant à 822 pages de catalogue. La Bibliothèque nationale du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada) fait du *Répertoire* une norme pour l'indexation en français que la Bibliothèque nationale du Québec (depuis 2004, Bibliothèque et Archives nationales du Québec) adopte à son tour.

Le succès et l'extension du *Répertoire* aux noms géographiques ne sont plus démentis depuis et conquièrent la très grande majorité des bibliothèques à travers le monde, avec notamment des collaborations avec les autres catalogues, tel que RAMEAU (Répertoire d'Autorité-Matière Encyclopédique et Alphabétique Unifié), élaboré à partir des années 1980, de façon autonome, en relation avec le *Répertoire* et le LCSH, par la Bibliothèque nationale de France et le Ministère de l'Enseignement supérieur, et qui renvoie au langage d'indexation matière, utilisé, en France, par la Bibliothèque nationale de France, les bibliothèques universitaires, de nombreuses bibliothèques de lecture publique ou de recherche ainsi que plusieurs organismes privés⁶.

Les Bibliothèques scientifiques suisses

Les bibliothèques scientifiques suisses s'inscrivent dans le mouvement général de l'indexation et profitent également du *Répertoire*. Un recensement des années 1980 signalait parmi les bibliothèques qui s'y référaient pour leur indexation, la Bibliothèque nationale suisse, les bibliothèques de l'Université de Genève, du Conservatoire de musique de Genève, et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, la Bibliothèque d'art et d'archéologie, à Genève, et la Bibliothèque cantonale du Valais.

Depuis, les bibliothèques suisses ne présentent pas nécessairement un front uni dans l'indexation matières.

En 1998, la Bibliothèque nationale suisse abandonne son ancien système d'indexation basé sur la Classification Décimale Universelle (CDU) pour adopter le langage documentaire allemand, selon les normes d'indexation SWD/RSWK (*Regeln für den Schlagwortkatalog*). Elle définit aussi une politique d'indexation beaucoup plus sélective : priorité aux aspects helvétiques, indexation des documents dans leur ensemble et non au niveau des aspects particuliers ou des différentes parties d'un document, fin de l'indexation des tirés à part. Depuis 1997, elle est partenaire du projet lancé par les bibliothèques nationales de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni, Multilingual Access to Subjects (MACS). La démarche est de développer en commun, sous l'égide la Conférence des bibliothèques nationales européennes, un accès multilingue par sujet aux catalogues bibliographiques en utilisant des langages d'indexation existants, à savoir RAMEAU (pour le français), LCSH (pour l'anglais) et SWD (pour l'allemand). La recherche est possible par l'établissement de concordances entre les vedettes des langages documentaires (à ce jour il y a environ 12 000 vedettes noms communs

⁶ Voir site spécifique <http://rameau.bnf.fr/>

SWD sur les 27 000 de ces vedettes utilisées par l'indexation des collections de la Bibliothèque nationale dans Helvetica⁷.

Il n'y a pas d'indexation matières commune à tous les réseaux fédérés dans IDS («Informationsverbund Deutschschweiz»), constitué en 1996 et les années suivantes, pour former le réseau de cinq réseaux, autour de Bâle/Berne, NEBIS (Netzwerk von Bibliotheken und Informationsstellen in der Schweiz), Zurich, Université de Saint-Gall et de Lucerne et correspondant à 14 millions de titres catalogués pour 20 millions d'exemplaires. Chaque réseau a son indexation propre, voire même parfois plusieurs méthodes différentes en parallèle.

Tranchant avec les pratiques des autres bibliothèques, le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) recourt depuis 1986 à un Manuel de catalogage, élaboré en interne, avec diverses sources d'inspiration dont le thesaurus RAMEAU⁸. Evoluant depuis sa première édition, le Manuel en vigueur définit les étapes de l'indexation, fournit une introduction au langage documentaire, des listes ouvertes de descripteurs composées de noms communs et de noms propres. Les descripteurs de noms communs du vocabulaire RERO peuvent exprimer un élément du sujet, un point de vue, la forme ou le support d'un document. Les descripteurs de noms propres regroupent les noms de personne, les noms de collectivité, les noms d'événement, les titres anonymes, les noms géographiques et les données chronologiques. Il explicite aussi l'utilisation de la chaîne d'un ou de plusieurs descripteurs, il circonscrit enfin le statut et le format du descripteur⁹. La collaboration entre les indexeurs et les bibliothèques est le maître mot¹⁰.

Sous l'influence des départements des manuscrits et des bibliothèques des dépôts d'archives, ainsi que des besoins de placer en ligne des données autres qu'imprimées, RERO adopte des outils et des règles, « lui permettant de se rapprocher toujours plus, non seulement des autres réseaux et catalogues de bibliothèques, mais également des mondes des musées et des archives ainsi que des milieux de l'édition.¹¹» Son comité directeur a d'ailleurs affiché sa volonté de s'ouvrir aux besoins de ses partenaires, dans ses objectifs 2008-2012 : « En 2012 RERO aura défini une politique concernant l'inclusion dans le catalogue de manuscrits et de

⁷ Consulter http://www.nb.admin.ch/slb/slb_professionnel/erschliessen/01495/01497/index.html?lang=fr

⁸ Consulter *Manuel d'indexation du Réseau romand/REBUS - Réseau romand des bibliothèques utilisant SIBIL*, Lausanne : REBUS, 1986, 1 vol.

⁹ Voici encore trois liens pour découvrir le vocabulaire RERO et son fonctionnement :

<http://opac.rero.ch/gateway?skin=voc> (Vocabulaire RERO)

http://www.rero.ch/page.php?section=index_manuel&pageid=index (Manuel d'indexation RERO, certes, un peu théorique mais très précis)

http://www.rero.ch/page.php?section=index_manuel&pageid=domaines (Règles d'indexation par domaines)

Joëlle WALTHER, « La construction d'un langage documentaire pluridisciplinaire », dans *ARBIDO-R*, 7, 1992, 1, pp. 18-21, présente les modalités de la création du Manuel RERO.

¹⁰ Romaine VALTERIO, « Métadonnées et politiques de catalogage : les orientations dans un contexte d'échanges de données ; règles et outils pour décrire, localiser, mettre en valeur et donner accès aux collections numérisées », dans Jean-Claude GENOUD, Eloi CONTESSÉ et Nicolas COFTS (éd.), *Systèmes d'informations et synergies entre musées, archives, bibliothèques, universités, radios et télévisions. Les bases de données et les médias numériques au service des patrimoines historiques, culturel, naturel et scientifique*, Lausanne : Musée historique de Lausanne, 2008, pp. 33-39. Publication en ligne

http://www.museums.ch/fileadmin/museums/doc_museums/Documentation_informatique_2007_web.pdf

Déjà en 1988, deux articles expliquent la nécessité de collaborer entre les différentes bibliothèques du Réseau romand afin d'élaborer un vocabulaire d'indexation commun, voir Geneviève MERRIN, « L'indexation matières. Perspectives pour la collaboration », dans *ARBIDO-R*, 3, 1988, 2, pp. 42-45, et Joëlle WALTHER-FELIX, « Le désir de collaborer », dans *ARBIDO-R*, 6, 1991, 3/4, pp. 87-88.

¹¹ Marylène Micheloud, directrice de RERO, lettre du 27 mai 2009 en réponse à la demande des Archives cantonales vaudoises du 20 mai 2009.

fonds d'archives » et de l'intérêt manifesté par certaines bibliothèques de pouvoir intégrer la gestion des fonds d'archives dans le workflow des travaux avec le même SIGB (=Système intégré de gestion de bibliothèque), RERO s'est intéressé au nouveau module Virtua « Archives Management System ». Ce module, conforme à la norme ISAD/G, tient compte de la particularité des archives qui nécessitent la description non seulement du contenu du document mais également du contexte dans la hiérarchie du fonds décrit. Après une analyse d'opportunité effectuée à la demande du Conseil exécutif, les premiers tests de ce module ont commencé à fin 2008 par la centrale et trois bibliothèques pilotes désignées par le CDROM (=Comité Directeur des grandes bibliothèques de Suisse occidentale) et intéressées à ce produit: la BCU de Fribourg, la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève et la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.¹²». La directrice de RERO, Marylène Micheloud, a répondu, le 27 mai 2009, positivement à la demande des Archives cantonales vaudoises de recourir au Vocabulaire RERO pour leur indexation, « allant ainsi dans le sens d'un développement de collaboration entre les domaines des archives et des bibliothèques. »

Il faut enfin mentionner à propos de RERO l'existence d'une étude sans pareille en Suisse ACUEIL (Acronyme pour Analyse du Comportement des Utilisateurs, Enregistrement et Interprétation des fichiers Log) du point de vue des recherches bibliographiques en ligne¹³.

Depuis 1996, les Archives cantonales vaudoises tiennent non seulement des statistiques de leurs publics, mais évaluent chaque année leurs profils, leurs motivations et leurs thèmes de recherche¹⁴.

Etat de la situation l'indexation du point de vue des Archives

Si le thème de l'indexation est familier aux bibliothécaires et aux documentalistes, il est par contre peu étudié par les archivistes, réfractaires à cette idée, la trouvant la plupart du temps trop exigeante et peu adaptée aux caractéristiques des documents d'archives. Les archivistes ont la réputation de pas savoir indexer du moins lorsqu'il s'agit de noms communs¹⁵ ni de rechercher des collaborations avec les bibliothécaires.

¹² RERO. *Rapport d'activités 08. Perspectives 09*, p. 10.

¹³ L'analyse quantitative a eu pour but d'exploiter les fichiers log des OPACs (Online Public Access Catalog), témoins de toutes les actions des utilisateurs, afin de générer des statistiques des différentes fonctionnalités des catalogues électroniques. L'analyse qualitative a consisté en des entretiens avec des utilisateurs et l'étude d'enregistrements filmés des bornes publiques de catalogues. Les résultats observés ont permis de formuler des recommandations quant à l'amélioration dans le sens d'une simplification des interfaces et d'une meilleure flexibilité des moteurs de recherche, voir *OPACs et utilisateurs : l'étude ACUEIL démontre les comportements de recherche et propose des outils simplifiés et flexibles* : Cahier de recherche, par Nicolas BUGNON et René SCHNEIDER, Rapport de recherche, avril 2008, 67 p., en ligne http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,44,9,20080505164612-JZ/ACUEIL_rapport_final.pdf

¹⁴ Voir les pages sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises, <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/services-et-publics/pour-les-professionnels/>

¹⁵ La littérature professionnelle et la nature des instruments de recherche démontrent que les archivistes qui se sont occupés d'indexation ont privilégié les accès onomastiques jusqu'à une date récente. Selon MAUREL et CHAMPAGNE, p. 326 et note 190 (voir Bibliographie), « le fait que les archives soient le plus souvent considérées comme témoignant des réalisations d'un organisme, plutôt que comme portant sur tel ou tel sujet, contribue peut-être à la tradition de repérage par provenance et par nom propre. »

Ces assertions méritent d'être confrontées à la réalité des faits que nous empruntons tour à tour sur le plan international et sur le plan national¹⁶.

Sur le plan international ¹⁷

En France

C'est au tournant des années 1960 que l'on voit apparaître dans la revue professionnelle, *La Gazette des archives*, les premiers articles sur l'indexation¹⁸. Ils suivent de quelques années la première formulation de détail en France des pratiques d'indexation en France. En effet, la circulaire AD-63 du 22 juillet 1963 régleme la terminologie, les modalités de rédaction et de présentation et fixe la finalité de l'indexation : c'est le moyen de répondre aux attentes du chercheur.

Le développement des sciences de l'information, des outils informatiques et la gestion d'archives contemporaines, de plus en plus volumineuses et diversifiées, ont amené les archivistes à repenser leurs pratiques d'indexation et à mettre au point des langages documentaires normalisés.

La circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979 (*Instruction sur le traitement des documents des archives départementales postérieurs au 10 juillet 1940*) stipule ainsi que :

Dès réception des versements, les bordereaux servent à l'indexation des documents à conserver indéfiniment. On porte sur le bordereau la liste des vedettes matières jugées nécessaires et on détermine les noms propres donnant lieu à indexation. Un thésaurus est dressé par le Service technique afin d'unifier la rédaction des fiches matières et de faciliter par là leur exploitation informatique.

Cette circulaire est complétée le 5 septembre 1994 par la circulaire AD 94-8 (*Traitement des archives contemporaines. Indexation. Instruments de recherche*), qui précise la démarche à suivre pour le traitement des archives contemporaines :

Quinze ans après la circulaire fondatrice de la série W, deux démarches complémentaires l'une de l'autre sont à préconiser pour permettre l'accès du chercheur à l'information continue dans les versements d'archives administrative contemporaines : - la démarche thématique ou d'interrogation, qui trouve pleinement son application dans le traitement documentaire des archives par l'informatique, dont la technique privilégiée est l'indexation et l'outil réglementaire le thésaurus W ; - la démarche méthodique ou classificatoire, qui a pour but de matérialiser au sein d'un instrument de recherche papier le classement intellectuel dont il n'existe aucune trace physique sur les rayonnages, la cote étant dépourvue de signification classificatoire .

¹⁶ Un site « Descripteurs » est dédié aux thésaurus et autres vocabulaires contrôlés par l'accès à l'information, voir <http://dossierdoc.typepad.com/descripteurs/>.

¹⁷ Voir sous Bibliographie, la contribution de MAUREL et CHAMPAGNE, fournit des éléments bibliographiques précieux.

¹⁸ Voir sous Bibliographie HOURIEZ et VALLEE.

Actuellement, c'est toujours la circulaire de 1963 qui sert de référence en France pour l'indexation des instruments de recherche portant sur des fonds non contemporains. Tous les instruments de recherche sur papier sont, sauf exception, dotés d'un index des noms propres, des noms de lieux et des mots-matières¹⁹ – puis, dans un second temps, élaboration d'instruments de recherche méthodiques.

Pour l'heure, il n'existe pas de vocabulaire d'indexation, structuré et normalisé pour les archives antérieures à 1940²⁰ ni de définition d'une politique d'indexation des documents électroniques.

La force des communautés canadienne, australienne, américaine et allemande

La question de l'indexation est présente en force au sein de la communauté des archivistes canadiens francophones, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, au moment où elle développe des normes nationales de description archivistique. Le dispositif est remarquable par le nombre de publications et l'ampleur des réflexions²¹.

Dès 1992, un groupe de travail a été mis en place aux Archives nationales du Québec pour «étudier l'opportunité d'adopter un système d'indexation en vocabulaire contrôlé », en appui de leur base de données institutionnelle, conçue avec le logiciel *Oracle* et implantée dès 1993 sous l'acronyme « Pistard » (Programme Informatisé Servant au Traitement des Archives et à la Recherche Documentaire)²². Il est intéressant de relever la vision générale dominante du moment, exprimée par Elizabeth Bell : « Les archivistes soulignent volontiers ce qui les distingue des bibliothécaires en faisant valoir que les principes et les méthodes dont ils s'inspirent doivent correspondre aux notions de provenance, de traitement et de description, notions fondamentales en archivistique. Cependant, comme ils ne disposent pas encore d'un véritable

¹⁹ En 1989 paraît la deuxième édition du *Thesaurus W, vocabulaire normalisé pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines*. Son application a donné lieu à de très nombreuses observations qui ont nourri les réflexions du groupe de suivi constitué dès la parution du thésaurus et qui ont abouti à sa refonte en 1993, fusionnant le vocabulaire de la première liste et celui choisi pour les archives communales par le service technique de la direction des Archives de France. Dès lors, le Thésaurus W a une valeur réglementaire pour l'ensemble des services d'archives territoriales – départementales, communales et également régionales. La version thématique ou méthodique du thésaurus présente les 1015 descripteurs avec leurs liens de subordination (TG terme générique / TS terme spécifique). De plus, ce qui n'était pas le cas dans les versions précédentes, la liste indique pour chaque descripteur ses liens d'association (TA termes associés) avec d'autres descripteurs et ses liens de synonymie (EP employé pour) avec des non descripteurs. Quatre niveaux de hiérarchisation sont distingués : le chapitre, la rubrique, la sous-rubrique, le descripteur « simple ».

²⁰ Un groupe de travail de l'Association des archivistes français s'était constitué en 2000 pour réfléchir à cette question et tenter d'élaborer un outil d'indexation pour les archives antérieures à 1940. Ce projet n'a pu être mené à bien et le groupe a cessé de fonctionner trois ans après sa création après avoir rédigé un document de synthèse consultable depuis le site Internet de l'Association des archivistes français, http://www.archivistes.org/sections/ad/groupe_indexation.php

²¹ Voir Bibliographie, articles et contributions de BELL, GAGNON-ARGUIN et HUDON, et la *Norme de description archivistique. Règles pour la description des documents d'archives*, Ottawa : Bureau canadien des archivistes, 1990 (version révisée juillet 2008), 737 p., voir http://www.cdncouncilarchives.ca/RAD/RDD_AComplete_July2008.pdf, et *L'indexation par sujet en archivistique : rapport du Groupe de travail sur l'indexation par sujet*, Ottawa : Bureau canadien des archivistes, comité de planification sur les normes de description, 1992, 154 p. (avec bibliographie, pp. 137-144). Il existe depuis 1977 une Société canadienne pour l'analyse de documents/The indexing and Abstracting Society of Canada dont l'objectif est « d'encourager la production et l'appréciation des index et des résumés analytiques, reconnaître les mérites des indexeurs, améliorer les techniques d'indexation et d'analyse de documents, et promouvoir la correspondance entre les indexeurs à travers le Canada ».

²² Voir la double présentation de Hélène CADIEUX et Normand CHARBONNEAU, « La description aux Archives nationales du Québec », dans *Archives*, vol. 32, n° 2, 2000-2001, pp. 33-62 et des mêmes auteurs, « L'indexation aux Archives nationales du Québec », dans *Archives* vol. 33, n° 3-4, 2001-2002, pp. 67-96.

recueil de normes descriptives et comme leur formation n'est pas toujours identique, les archivistes gagneraient à emprunter des méthodes qui se sont avérées efficaces dans d'autres disciplines. Ainsi, en utilisant certaines méthodes de contrôle d'autorité établies et rodées au fil des ans par les bibliothécaires, les archivistes pourraient s'éviter bien des pertes de temps et bien des ennuis.²³».

Normand Charbonneau, actuellement directeur du Centre de Montréal et des archives privées, judiciaires et civiles, Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ), avait fait un premier bilan de l'indexation aux Archives nationales du Québec en 2001-2002²⁴. Contacté, il laisse entrevoir dans sa réponse écrite des tendances contrastées dans l'évolution de l'indexation au Canada, vingt ans après les premières formulations²⁵:

La communauté archivistique canadienne peut en effet être fière du travail accompli dans les années 1990 même si certaines de ces avancées n'ont pas été complètement concluantes. Si je suis un peu pessimiste sur l'évolution de l'indexation, c'est pour plusieurs raisons que vous esquissez. La numérisation d'abord qui, puisque les notices donnant accès dans une base de données aux documents numérisés doivent être d'un niveau plus précis que ce qui était nécessaire pour les microfilms, exige des ressources importantes. La nature et l'âge des archivistes, car les plus anciens se sont peu montrés intéressés aux problématiques de l'accès et à l'indexation autre qu'onomastique, alors que les plus jeunes férus d'informatique imaginent la recherche « plein texte » dans les notices comme une panacée, un peu comme si derrière Google, il n'y avait pas un balisage de données et l'inscription de métadonnées qui sont, dans les faits, de l'indexation. Qui plus est, il y a derrière Google un puissant moteur dont les algorithmes permettent même l'établissement d'un ordre de pertinence des résultats qui est plutôt efficace. À ces défis générationnels et organisationnels s'ajoute à la BAnQ la coexistence dans une même institution de ressources bibliothéconomiques et archivistiques auxquelles on cherchera dans la prochaine année à donner accès en un mode fédéré. Ce nouveau moteur de recherche présentera les résultats dans l'ordre de leur pertinence et doit impérativement donner leur juste place aux archives. Cette réalité bidisciplinaire amène donc la Direction générale des archives de la BAnQ à remettre en branle son système d'indexation²⁶ dans un mode pragmatique répondant mieux aux besoins des usagers et modulant l'intervention en fonction des niveaux de description.

La communauté australienne édite en 1994 une des rares normes sur l'indexation dans les archives, en suivant de quelques années les normes mises en place par les différentes communautés d'archivistes américains²⁷.

²³ *Le contrôle d'autorité. Un manuel destiné aux archivistes*, p. 1.

²⁴ Voir sous Bibliographie, article CADIEUX-CHARBONNEAU (L'évaluation porte sur la 3e version de Pistard), qui s'impose à toute réflexion sur l'indexation par les questions et les réponses qu'il apporte, articulées autour des rubriques suivantes : « Créer ou non un thésaurus ? », « Sans élaborer un thésaurus, faut-il en retenir la structure ? », « Peut-on se satisfaire des outils de contrôle conçus pour les bibliothèques ? », « Quel moyen devrait être imaginé pour répondre à l'ensemble des besoins en matière d'indexation ? », « La structure de contrôle du vocabulaire », « L'indexation aux Archives nationales du Québec – rôles et responsabilités ». L'article résume ensuite les grandes lignes du *Guide d'indexation des Archives nationales du Québec*.

²⁵ Voir message électronique du 25 mai 2009.

²⁶ Voir en particulier le chapitre « L'évolution des pratiques d'indexation à la Direction générale des Archives nationales du Québec » du rapport *L'indexation et l'accès aux notices de description de Pistard*, rédigé par Normand CHARBONNEAU, avec la collaboration d'Hélène CADIEUX et de Martin LAVOIE, en décembre 2008, p. 2 (Nous remercions son auteur de son envoi du 21 mai 2009).

²⁷ Voir sous Bibliographie.

La Society of American Archivists émet deux normes en relation avec la description archivistique, en 2002²⁸, les premiers articles sur l'indexation paraissant en 1980²⁹.

La communauté archivistique allemande n'a pas développé de doctrine particulière sur l'indexation, et demeure plutôt préoccupée par la gestion et les contenus des bases de données³⁰. Cela n'empêche pas que plusieurs directives sur la description des archives incluent la question de l'indexation (« Indizierung/Indexierung »)³¹

Lors de l'élaboration de la norme générale et internationale de description archivistique en 1994, avec une nouvelle version en 2002, la question de l'indexation a été posée. Devait-elle faire partie des éléments de la norme ou non ? Les deux commissions qui se sont occupées de la norme ont répondu négativement, alors que les *Règles pour la description des documents d'archives*, rédigées par la communauté canadienne des archivistes, au début des années 1990, insistaient sur l'indexation de la provenance (correspondant au nom de la personne physique ou morale responsable de la création d'un fonds d'archives) ou des auteurs (créateurs de documents identifiés lors de la description) en négligeant expressément les accès sujets. Christine Nougaret, présidente du Comité sur les normes de description du Conseil international des archives qui a participé à la révision de la norme ISAD/G, entre 1996 et 2000, et Bruno Galland, membre dudit comité, ont respectivement justifié ainsi la position

²⁸ *Idem*.

²⁹ Voir le double article de Richard H. LYTLE, Richard H. « Intellectual Access to Archives : I. Provenance and Content Indexing Methods of Subject Retrieval. « II. Report of an Experiment Comparing Provenance and Content Indexing Methods of Subject Retrieval. » dans *The American Archivist*, vol. 43, no 1, 1980, p. 64-75 et vol. 43, no 2, 1980, p. 191-207, cite par MAUREL et CHAMPAGNE, note 189, p. 367.

³⁰ Voir commentaires de Peter MÜLLER, « Findbuch oder Informationssystem – Anmerkung zu Geschichte und Perspektiven der archivischen Erschließung », dans *Der Archivar*, 58, 1, 2005, pp. 12 et 14; « Obwohl der Einsatz der EDV bei der Erschließung erst am Rande eine Rolle spielte, wurden überraschend früh mögliche Konsequenzen für die Verzeichnungspraxis erörtert. Dabei geriet die inhaltliche Erschließung mittels sogenannter Deskriptoren und die Entwicklung von Thesauri, landläufig als Verschlagwortung oder Indizierung bezeichnet, zunehmend ins Blickfeld. In diesem Zusammenhang wurde schon in den achtziger Jahren über den Aufbau eines archivübergreifenden „Informationsrecherchesystems“ diskutiert. Die methodische Diskussion war damit von einer wesentlich ganzheitlicheren Sichtweise geprägt als in den alten Bundesländern. Die Überlegungen der DDR-Archivare insbesondere zur Verschlagwortung sind von Archivaren aus der alten Bundesländern wegen einer angeblichen Vernachlässigung der formalen, d.h. die Entstehungszusammenhänge dokumentierenden Erschließung zunächst zurückgewiesen worden. (...) Bei der Erschließungsarbeit selbst müssen sämtliche Möglichkeiten zur Automatisierung, ausgeschöpft werden. Ziel sollte es sein, zeitaufwendige manuelle Tätigkeiten wie die Eingabe von Indexbegriffen oder Schlagworten weitestgehend überflüssig zu machen (Note correspondante : Deshalb ist Überlegungen, für die Verschlagwortung z.B. von Personennamen oder Sachbegriffen generell auf Normdateien zurückzugreifen, mit Skepsis zu begegnen). Zu denken ist in diesem Zusammenhang an alle Formen der automatischen Indexierung, aber auch an eine Verschlagwortung von Kontextinformationen – wie Klassifikation und Aktenplan – oder den automatischen Abgleich von Synonymen. (Note correspondante : Soweit es um den Abgleich von Synonymen etwa bei historischen Begrifflichkeiten geht, müssen nicht unbedingt neue Thesauri erarbeitet werden; vermutlich reicht es aus, bereits vorhandene historische Wörterbücher in die Retrievalsysteme zu integrieren. Wichtig ist, dass eine solcher Abgleich automatisiert im Hintergrund abläuft – wie bei Suchmaschinen – und nicht manuell vorgenommen werden muss. », et Bibliographie, article de MENNE-HARITZ, S, PALOS, « Indexierung, Volltextrecherche und digitale Text-Dossiers Erschließungsmethoden der Pressedokumentation im Test = Indexing, full text research, and digital text dossiers : a test of document analysis methods in the press archive of the Stuttgarter Zeitung », dans *Information Wissenschaft und Praxis*, 1999, vol. 50, 6, pp. 413-419, et Thomas FRITZ, Thomas FRICHE, Gerald MAIER, « Ein einheitliches IT-System von der Überlieferungsbildung bis zur online-Bestellung – MIDOSA 21 im Landesarchiv Baden-Württemberg », dans *Der Archivar*, 60, 2007, p. 224 (« Indexierung von Erschließungsdaten). Signalons la démarche entreprise depuis 2000 par le département universitaire des sciences de l'information de l'Université de Saarbrück de mettre à disposition un thésauro-glossaire en sciences de l'information enrichi par des liens vers des ressources bibliographiques en ligne sur le web ou non. Cette terminologie a été mise à jour en 2002, puis 2004, voir <http://is.uni-sb.de/info/profil/index.html>

³¹ Voir par exemple *Richtlinien für Titelaufnahme und Repertorisierung von Aktenschriften des 19. und 20. Jahrhunderts der Staatlichen Archivverwaltung Baden-Württemberg, September 2001, Indizes, p. 5, et Sächsisches Staatsarchiv. Erschließungsrichtlinie des Sächsischen Staatsarchivs. Stand 30. April 2009. Chapitre 9 : Indizierung, p. 84.*

des commissions. « Le comité des normes de description avait décidé d'emblée d'écarter la question de l'indexation qui relève du contrôle d'autorité, considérant que ce sujet dépend des différentes traditions linguistiques. Il avait alors été décidé de se consacrer aux concepts de la description et non à leur mise en œuvre.³²» « Le Comité a souhaité distinguer la nature des éléments de description, seul objet de la norme, des modalités d'écriture de ces éléments. Le choix des descripteurs relève des modalités d'écriture ; la confection éventuelle d'un index, qui est un recensement de descripteurs (noms propres ou noms communs, sélectionnés eu égard à la pertinence, ou par rapport à une liste-type éventuellement structurée comme un thesaurus), n'a donc pas été considéré par le Comité comme un élément de description en soi. Certes, le Comité n'ignore pas que dans certains cas, l'indexation tient lieu de description. Cet usage, qui peut être assez ambigu pour l'utilisateur, sauf en cas de dossiers sériels (par exemple des dossiers de personnel) n'est pas préconisé. Je crois également qu'il faut insister sur le fait que les éléments de description de la norme ne sont pas des *champs*, terme qui renverrait systématiquement à une base de données documentaires. La norme peut être appliquée dans un contexte « traditionnel » d'inventaire rédigé en continu en vue d'une publication, elle peut également être utilisée dans le cadre d'un encodage où le découpage de la description est effectué grâce à des *balises* (DTD EAD).³³»

Il ne fait pas de doute que l'absence délibérée de l'indexation dans les éléments affichés comme obligatoires ou facultatifs n'a pas favorisé sa prise en compte. En renvoyant aux pratiques nationales, les commissions avaient sans doute mesuré les difficultés à trouver des définitions communes et des pratiques uniformes. Il n'empêche que la norme agit sur les façons d'indexer, si cette activité est retenue par les utilisateurs.

Sur le plan national

La communauté des archivistes suisses n'a pas à ce jour abordé cette thématique dans ses journées de travail, à l'instar du Groupe régional de l'Association des archivistes français-Aquitaine³⁴. Lorsqu'il s'est agi de faire un panorama des pratiques archivistiques en Suisse, cette thématique ne s'est pas imposée. Même si elle avait retenu l'attention, elle n'aurait assurément trouvé personne pour la présenter³⁵. Elle ne bénéficie pas d'un enseignement spécifique dans les filières de formation.

Faut-il pour autant qualifier les archivistes suisses d'ignorants et figés dans leur conservatisme par rapport aux développements de l'indexation ?

L'examen des sites d'Archives suisses démontre que l'indexation n'est pas absente des préoccupations des archivistes. Il existe en effet des mots-matières, selon les adresses sollicitées³⁶. Par contre, il s'avère qu'aucune institution n'a développé de politique d'indexation

³² Message électronique du 9 juin 2009.

³³ Message électronique du 29 mai 2009.

³⁴ 18 juin 2007 : « L'indexation dans les services d'archives, entre normes et pratiques », voir http://www.archivistes.org/article.php3?id_article=456

³⁵ Le mot « indexation » ne se lit qu'une fois dans la publication *Archivpraxis in der Schweiz. Pratiques archivistiques suisses*, Gilbert COUTAZ, Rodolfo HUBER, Andreas KELLERHALS, Albert PFIFFNER, Barbara ROTH-LOCHNER, Baden : hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2007, p. 304.

³⁶ Voir les sites des Archives de la Ville de Lausanne (liste des descripteurs utilisés pour la base de données d'indexation du Bulletin du Conseil communal, 1689 termes disponibles au 1^{er} octobre 2008), Archives économiques suisses, Banque de données. Sources de l'histoire rurale (liste alphabétique des mots indexés avec leur niveau correspondant, seulement en allemand).

en Suisse, affichées comme telle en ligne. C'est à l'interrogation qu'il peut tirer quelques enseignements et constater que les index des lieux et des personnes sont parfois les seuls documentés³⁷.

La discrétion de la thématique n'a d'égal que le mutisme des responsables de dépôts d'archives et l'opacité des bases de données sur la question de l'indexation.

Le développement du discours normatif dans les domaines des archives depuis le milieu des années 1990 a participé du rapprochement des pratiques³⁸; il est favorisé en Suisse par l'extension de mêmes produits logiciels. Mais, les voix sont encore isolées sur l'opportunité d'une réflexion nationale sur l'indexation, parmi laquelle la constitution d'un thésaurus national des collectivités en relation avec la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles (ISAAR/CPF) serait un thème de travail. La publication en 2002 du *Répertoire des termes utiles aux archivistes suisses* peut être considérée comme une première contribution à l'élaboration d'une liste multilingue contrôlée pour l'indexation³⁹.

Un cas exceptionnel : la collaboration des Archives de la Ville de Genève et du Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève

En raison de la date de son lancement et de ses ambitions affichées, la démarche de mutualisation des ressources entre le Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève (l'entité existe depuis 1904 dans une institution mentionnée pour la première fois en 1561⁴⁰) et les Archives de la Ville de Genève (service créé et dirigé par un archiviste professionnel dès 1986⁴¹) mérite la citation. Elle est la première, à notre connaissance, à avoir

³⁷ Voir la base de données Adhémard des Archives d'Etat de Genève, MEMOBASE de Memoriav, Archives d'Etat de Schaffhouse, Gosteli Archiv, Service des archives historiques du Comité international olympique. Relevons le cas particulier des Archives de l'Etat de Lucerne : « Zu sämtlichen Repertorien der neuen Generation, mit deren Erarbeitung anfangs der 1960-er Jahre begonnen worden ist, wurde ein gemischtes Register (Personen, Orte, Sachbegriffe) erstellt. Die Register wurden zu einem Generalregister aufkumuliert. Bis zu Beginn der 1980-er Jahre wurde das Generalregister auf Kärtchen im Bibliotheksformat geschrieben und in entsprechenden Schubladen den Benutzerinnen und Benutzern zur Verfügung gestellt. Mit der Einführung der EDV kam man von den Kärtchen ab. Das Generalregister wurde periodisch ausgedruckt und zu Bänden im Format A4 gebunden (REP 10/1 bzw. REP 10/3*). Mit der Einführung der Archivdatenbank scopeArchiv wird das Generalregister nicht mehr weitergeführt. » Le masque d'interrogation scopeArchiv offre quatre possibilités de recherche : plein texte, dans le plan de classement, dans un champ, par descripteur.

³⁸ Depuis décembre 2005, il existe un Groupe de travail pour les normes et standards, au sein de l'Association des archivistes suisses, qui a réalisé différents travaux, voir en particulier Catalogue des normes applicables et appliquées dans le domaine archivistique en Suisse, en ligne <http://www.vsa-aas.org/fr/aktivitaet/gt-pour-les-normes-et-standards/catalogue-des-normes>, et la publication de la norme ISAD/G, avec des exemples empruntés à des situations de dépôts d'archives suisses, en ligne http://www.vsa-aas.org/fileadmin/user_upload/texte/ag_n_und_s/Richtlinie_Version_0.18.2.pdf

³⁹ *Répertoire des termes utiles aux archivistes suisses : français-allemand* [réd. et trad. Groupe de travail terminologie], = *Verzeichnis nützlicher Begriffe für Schweizer Archive* [Red. und Übers. Arbeitsgruppe Terminologie], Berne : Association des archivistes suisses, 2002, 72 p. + 72 S., en ligne <http://www.vsa-aas.org/fr/doku/outils-de-travail/terminologie/> Relevons que scopeArchiv permet de gérer un thésaurus plurilingue, ce qui constitue un atout pour de futures collaborations. Un thésaurus plurilingue est déjà utilisé par les bibliothèques du réseau NEBIS (Ecoles polytechniques fédérales, HES, etc.). Il permet d'obtenir des résultats dans les différentes langues des livres et des revues en faisant une recherche dans sa langue maternelle.

⁴⁰ Voir le site <http://www.ville-ge.ch/bge/collections/manuscrits-presentation.htm>

⁴¹ Voir le site <http://www.ville-ge.ch/geneve/archives>, sous Présentation.

été lancée en Suisse, et n'a pas à ce jour fait des émules⁴². Le projet a été initié en 2002 et décrit dans une publication de la même année⁴³. Cette collaboration a permis la réalisation de deux applications informationnelles, dénommées « Odyssee » pour le Département des manuscrits⁴⁴, et «IDEA (pour Instrument de Description Electronique des Archives) » pour les Archives de la Ville⁴⁵. Elle a choisi de développer une application informatique propre adaptée aux besoins exprimés par les deux services participants, que des fonctionnalités offertes (conformité de la description des fonds à la norme internationale ISAD/G, adaptation de la DTD EAD⁴⁶ à la structure d'ISAD/G, ajout de champs d'indexation⁴⁷ collectivités, personnes, familles, fonctions-compétences, lieux et sujets, possibilité d'intégrer un module permettant l'application de la norme ISAAR CPF, présentation des résultats des recherches mettant en valeur l'importance de la notion de fonds) et de son emploi (saisie directe des instruments de recherche dans la base, relative simplicité et convivialité de la grille de saisie). Le nouvel instrument informatique devait permettre aux yeux des deux institutions : l'utilisation et le respect des normes internationales ; la récupération des inventaires déjà réalisés sur Word, dans le cas des Archives de la Ville de Genève ; l'élaboration des nouveaux inventaires au moyen d'un instrument aussi simple que possible de manière à ce qu'il puisse être utilisé par des personnes ne disposant pas nécessairement d'une formation complète en archivistique ; la mise à disposition de tous les inventaires sur le web, du moins pour les Archives de la Ville de Genève et la possibilité d'imprimer les inventaires. »

Voici en quels termes⁴⁸ Ségolène Garçon jugeait en juin 2005 la collaboration entre les deux institutions, centrée sur l'indexation au Département des manuscrits - depuis le 9 décembre 2003, l'ensemble des inventaires des Archives de la Ville de Genève est en ligne sous trois formats : html, pdf et EAD, ce qui constituait le principal objectif ; les notices d'autorité ISAAR sont affichées à côté des notices d'inventaire :

Le choix a été fait au Département des manuscrits de ne faire figurer dans cette base que les nouveaux inventaires au fur et à mesure de leur saisie dans la base de données et de ne pas adapter et intégrer les inventaires produits antérieurement à la mise en route d'*Odyssee*. Il est toutefois envisagé de mettre à disposition sur Internet les inventaires dactylographiés sous la forme de fichiers PDF et de numériser les fichiers, pour

⁴² Nous ne pouvons guère que citer le développement du format MARC 21 et du logiciel Aleph pour la description des fonds d'archives du Réseau IDS Basel/Bern et développés par Pierre Gavin et Bert Wessendorf (« Format für die Katalogisierung von Archivbeständen, (DateilDSV05), Version 8. Deutsche Version, August 2004, 69 S. et qui depuis a connu d'autres versions, avec un élargissement aux manuscrits médiévaux, L'approche qui tient compte de l'indexation, sans dépasser ce qu'offre déjà le catalogage bibliothéconomique, évite la dispersion des données dans de petits systèmes, offre à l'utilisateur un accès central et le même Web OPAC, voir http://www.ub.unibas.ch/verbund/ibb/archiv_kat/ et <http://www.pierregavin.ch/catfondsarchives>

⁴³ Voir sous Bibliographie article de Barbara ROTH-LOCHNER et Didier GRANGE. L'arrivée à la tête du Département des manuscrits de Barbara Roth-Lochner, en 2001, est la principale raison d'un tel rapprochement. Elle avait déjà consacré en 1991 une quarantaine de lignes à l'indexation au sujet de laquelle elle écrivait ceci : « Indépendante de la démarche informatique, mais accentuée par celle-ci, est la question fort délicate et complexe de l'indexation. » (« L'informatique aux Archives d'Etat de Genève : une expérience à facettes positives », dans *ARBIDO-R*, 6, 1991, 3 /4, p. 74). Son auteur entendait en 2002 dépasser le simple diagnostic.

⁴⁴ Une présentation générale de la base est donnée en ligne, <http://w3public.ville-ge.ch/bge/odyssee.nsf>

⁴⁵ <http://www.ville-ge.ch/geneve/archives/>, sous Consultation et Guide du consultant

⁴⁶ Le Département des manuscrits et les Archives de la Ville utilisent le logiciel d'édition XMLSpy.

⁴⁷ Reprise des champs d'indexation du format MARC. Le format MARC a également été utilisé pour la localisation des fonds.

⁴⁸ Voir Bibliographie, sous GARÇON, Annexe No 6, p. 83. Il nous a semblé utile de donner ses commentaires, en raison de leurs constats à valeur générale.

lesquels il n'existe par ailleurs aucune copie de sauvegarde (la numérisation servirait à la fois d'outil de diffusion et de sauvegarde des données).

Les possibilités de recherche offertes par *Odyssée* sont multiples : consultation des inventaires, à partir d'une liste des fonds, interrogation de la base en texte intégral en combinant jusqu'à trois termes, interrogation à partir de listes de mots-clés ayant servi à indexer les fonds décrits dans la base (six champs d'interrogation possibles : personnalités, familles, collectivités, fonctions, lieux, mots matière, qui correspondent aux champs d'indexation de la grille de saisie), interrogation à partir de l'index cumulatif des auteurs et destinataires de correspondance (possibilité de sélectionner un nom parmi l'ensemble des correspondants ou restreindre le choix à la liste des expéditeurs ou à celle des destinataires des lettres). Les modalités de recherche et la présentation des résultats diffèrent selon le mode de recherche choisi. Dans tous les cas, les documents répondant à la recherche effectuée peuvent être situés dans l'ensemble du fonds auquel ils appartiennent et, par là même, dans leur contexte de production.

Si l'outil ainsi mis au point apparaît très séduisant, il n'en possède pas moins quelques limites :

- (...)
- du point de vue des possibilités de recherche et de la présentation des résultats : il n'y a pas de possibilité de combiner recherche plein texte et recherche par index, de même qu'il est peu aisé de combiner plusieurs index ; on pourrait également envisager de donner aux utilisateurs une liste des abréviations utilisées dans les analyses des correspondances (avec la mise en ligne sur Internet, il est possible de toucher un public plus large qui ne sera pas un habitué de la salle de lecture et qui ne pourra pas se renseigner auprès du personnel du service pour déchiffrer certaines abréviations) ;
- du point de vue de l'indexation : la démarche d'indexation reste assez intuitive ; aucune règle précise ne régit le choix du vocabulaire d'indexation.

Plusieurs autres développements sont prévus pour les années à venir afin d'améliorer l'outil de recherche proposé : introduction d'un module permettant l'application de la norme ISAAR (CPF) ; développement de l'indexation (en deux temps au département des manuscrits : dans un premier temps, indexation intuitive, à l'aide de mots-clés choisis librement par les indexeurs, puis, dans un second temps, mise en place d'un vocabulaire contrôlé, inspiré du vocabulaire RERO) et la numérisation de documents avec l'établissement de liens entre la description des documents et l'image des documents.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette présentation d'*Odyssée* :

- intérêt de la coopération entre services ;
- intérêt des échanges de compétences avec les bibliothèques qui ont une longue tradition d'indexation (ex : reprise de certains champs du format MARC, utilisation du vocabulaire RERO) ;
- intérêt et nécessité de concevoir des outils informatiques « multi usages », complets, permettant la description des fonds selon les normes internationales, la diffusion des instruments de recherche, en ligne et sous forme papier (possibilité d'édition), l'utilisation de formats permettant d'assurer la conservation à long terme des instruments de recherche et l'échange des données ;
- importance de la prise en compte des besoins des utilisateurs et des spécificités des fonds du service pour mettre au point des outils de recherche utiles, adaptés et efficaces: les pratiques d'indexation au Département des manuscrits, centrée sur les noms de

personnes, de famille et de collectivités, et le choix des champs d'interrogation offerts aux utilisateurs de la base sont un très bon exemple d'adaptation des instruments de recherche aux besoins des utilisateurs (nombreuses recherches précises et ponctuelles, à partir de noms de personnes) et à la nature des fonds conservés (fonds privés contenant une abondante correspondance) ;

- importance de la prise en considération des moyens dont dispose le service, nécessité d'être réaliste par rapport à ces moyens si l'on veut être crédible et suivi par son équipe (risque de découragement). De cette prise en compte dépend la bonne application du projet. »

Les initiateurs de la démarche ont été consultés en 2009, pour un nouveau constat. Ils confessent tous deux n'avoir atteint qu'une partie des ambitions, faute de ressources humaines et en raison de la diversité des autres missions à remplir. Pour Didier Grange, conscient des problèmes posés par l'absence de listes d'autorité et de thesaurus, « l'indexation est une matière complexe. Il faut non seulement lancer le projet mais être capable de le soutenir à travers le temps et le faire évoluer - si nécessaire. Sans compter la problématique du thesaurus.⁴⁹» Quant à Barbara Roth-Lochner, sa réponse est encore plus nette. « Nos intentions ont trouvé une concrétisation pour l'heure très mince, car les inventaires ne suivent pas, et leur saisie dans notre base de données, où se pose la question très concrète de l'indexation, est très lente. Néanmoins, lorsque nous en faisons, nous nous fondons sur les index de RERO qui, même s'ils ne sont pas parfaits, ont le mérite d'exister et de fixer certaines règles. L'indexation matière demeure la plus délicate. Les noms, les lieux, les fonctions posent moins de problème.⁵⁰»

Mise en perspective de l'indexation aux Archives cantonales vaudoises

Les acquis avant 1996

Avant 1996, aucune politique en matière d'instrument de recherche n'avait été mise en place. La qualité des inventaires anciens est donc extrêmement variable et se ressent de l'absence d'un modèle type et de règles à respecter.

Un point commun cependant : ils sont dépourvus de toute indexation, au mieux au bénéfice de tables des matières détaillées⁵¹.

Il ne faudrait cependant pas croire pour autant qu'aucune forme d'indexation n'a eu cours aux Archives cantonales vaudoises avant le milieu des années 1990.

Permettre l'accès aux informations contenues dans les sources conservées a toujours été au centre des préoccupations des archivistes.

Plusieurs logiques différentes peuvent être distinguées : une logique de classification thématique, une logique de dépouillement des sources et une logique d'indexation au vrai sens du terme. Elles se retrouvent à des titres différents dans l'ensemble des dépôts d'ar-

⁴⁹ Voir message électronique du 9 avril 2009.

⁵⁰ Voir message électronique du 17 avril 2009.

⁵¹ Voir Instructions internes ACV 18 : Instrument de recherche, version du 4 octobre 1996 et 18/1 : Modèle de présentation et 18/2 : Exemple de présentation.

chives en Suisse, parmi lesquels les Archives de l'Etat de Lucerne comptent parmi les plus importants représentants, par la création d'un index cumulatif de tous les fonds d'archives («Generalregister »)⁵².

La logique de classification a consisté à regrouper et à classer les sources par matières, selon le principe de pertinence. Elle s'est traduite d'une part par la mise sur pied d'un cadre de classement qu'on pourrait qualifier de thématique, en 1915⁵³, et d'autre part par la confection d'instruments de recherche conçus à partir de cadres de classement par matière. Le principe de pertinence a été abandonné définitivement, en Suisse, au profit du principe de provenance à la fin des années 1970⁵⁴. De ce fait, l'indexation matière a pu apparaître longtemps comme accessoire.

Les archivistes ont en revanche très tôt ressenti le besoin d'établir des tables alphabétiques⁵⁵ de noms propres (personnes et lieux).

Deux types de démarches se sont développés tout au long du XIX^e siècle et durant les deux premiers tiers du XX^e siècle : la constitution de répertoires complétant les sources conservées par le service et en facilitant la consultation (ex : répertoires des registres de l'état civil ou des notaires), entrepris à partir des années 1860, et la constitution de fichiers alphabétiques transversaux à partir du dépouillement de différentes sources, devant faciliter les travaux de recherche (fichiers des registres paroissiaux, fichiers des lieux-dits, fichiers des noms de personnes...), qui sont principalement l'œuvre des archivistes du XX^e siècle⁵⁶.

La lecture des rapports d'activité depuis 1863 permet d'en retracer les grandes étapes.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'effort s'est porté sur le classement des pièces justificatives et l'établissement de répertoires des registres d'état civil.

La première décennie du XX^e siècle voit l'émergence d'un intérêt pour la constitution d'un fichier matière :

Profitant du volontariat aux archives de M. de Cérenville [= Bernard de Cérenville], il a commencé un inventaire des registres des archives, qui sera le prélude d'un répertoire général des matières. Les Bernois ont laissé de sérieux commencements, de même que pour le registre des parchemins ; il faudra encore compléter le répertoire Piccard [= Jules Piccard] des noms de

⁵² En voici la description : « Zu sämtlichen Repertorien der neuen Generation, mit deren Erarbeitung anfangs der sechziger Jahre begonnen worden ist, wird ein gemischtes Register (Personen, Orte, Sachbegriffe) erstellt. Die Register der Repertorien der Pertinenzbestände bis 1900 (z.B. Archiv 1-3) werden zu einem Generalregister aufkumuliert. Die ist möglich, da die einzelnen Registerinträge nicht die Seitenzahl im Repertorium, sondern die Signaturen nachweisen. Nicht ins Generalregister aufgenommen werden die Register zu einzelnen Protokollen oder Aktenbänden z. B. Verhörprotokolle, Ratsprotokolle etc.). Bis zu Beginn der achtziger Jahre wurde das Generalregister auf Kärtchen im Bibliotheksformat geschrieben und in entsprechenden Schulbladen den Benutzerinnen und Benutzern zur Verfügung gestellt. Mit der Einführung der EDV kam man von den Kärtchen. Heute wird das Generalregister periodisch ausgedruckt und zu Bänden im Format A 4 gebunden. Da die Einarbeitung des alten Generalregisters in die Datenbank vorderhand keine Priorität hat, werden auf längere Zeit zwei Generalregister zu konsultieren sein. » (*Das Staatsarchiv Luzern im Überblick. Ein Archivführer*. Erarbeitet von Fritz GLAUSER, Anton GÖSSI, Max HUBER und Stefan JÄGGI, Luzern-Stuttgart : Rex Verlag, 1993, p. 47 (Luzerner Historische Veröffentlichungen Archivinventare, Heft 4) et illustrations des fiches, « Retrokonversion archivischer Findmittel, von Markus LISCHER und Jürg SCHMUTZ, dans *Staatsarchiv des Kantons Luzern. Jahresbericht 2008*, Luzern, 2009, pp. 20-21).

⁵³ Olivier DESSEMONTET, *Histoire des archives cantonales vaudoises 1798-1956*. Avec une préface de Louis JUNOD, Lausanne : Editions La Concorde, 1956, p. 41-43.

⁵⁴ Gilbert. COUTAZ, « Histoire des Archives en Suisse, des origines à 2005 », dans *Archivpraxis in der Schweiz. op.cit.*, pp. 107-111.

⁵⁵ Au XIX^e siècle, c'est le mot répertoire qui est employé dans les rapports d'activité pour désigner les tables alphabétiques.

⁵⁶ Ils font partie de la sous-section ZC du plan général de classement des Archives cantonales vaudoises.

familles (pour les recherches d'état civil) et le service des archives pourra alors se faire dans toute son extension et sans peine⁵⁷.

Le terme d'index apparaît pour la première fois en 1911 à propos du classement des archives notariales et des parchemins :

Le classement des archives notariales est à peu près terminé [...]. Le travail essentiel pour compléter ce classement serait maintenant un index des noms des contractants, et peut-être des noms de lieux ; le temps qu'on y mettrait se retrouverait à la longue en économie sur les recherches pénibles et souvent infructueuses qu'il faut faire à l'occasion de litiges modernes [...]. [A propos des parchemins] là aussi, le travail ne sera complet qu'avec un index des noms propres.

En 1916, les Archives cantonales vaudoises commencent la constitution d'un répertoire général de tous les noms de familles contenus dans les registres d'état civil allant de 1580 à 1821. Parallèlement à cette entreprise de longue haleine, la rédaction de répertoires de registres d'état civil, de registres paroissiaux et des onglets baillivaux se poursuit. Henri Chastellain (1870-1934) débute le travail de synthèse du fichier des registres paroissiaux antérieurs à 1821, travail qu'il achève en 1924.

Dans les années 1920, le même Chastellain entreprend également le dépouillement, «par noms et matières⁵⁸», des registres des notaires lausannois du XVI^e siècle. Le dépouillement de registres notariaux se prolonge durant les années 1930.

De nombreuses entreprises sont lancées en 1938 :

Un fichier chronologique des ordonnances souveraines bernoises – dont le catalogue complet manque à Berne même – a été entrepris, de même qu'un fichier général des noms propres de notaires, avocats, médecins, magistrats, artisans, relevés des registres que le service des archives est appelé à consulter. Un fichier général des réfugiés français de la révocation de l'Edit de Nantes a été aussi commencé. Les répertoires d'état civil ont été poursuivis par un personnel de chômeurs. Un autre a été entrepris, celui des lettres de bourgeoisie dispersées dans les registres de notaires⁵⁹.

Le fichier des ordonnances bernoises et celui des professions et des métiers continuent de s'accroître durant les années suivantes, de même que le répertoire méthodique des registres d'état civil, qui a rendu de grands services de 1933 à 1944 pour répondre aux demandes de certificats d'aryanisme⁶⁰.

Sous la direction de Louis Junod, entre 1943 et 1964, les Archives cantonales vaudoises s'engagent résolument dans la voie de la recherche historique. Beaucoup de temps a été consacré à l'accroissement des fichiers, au détriment sans doute des travaux de classement eux-mêmes⁶¹.

Ainsi les Archives cantonales vaudoises se lancent dans la constitution d'un fichier matières dès 1944 qui sera alimenté régulièrement jusqu'au départ du directeur :

Le grand fichier alphabétique s'est fortement développé [...]. Pour augmenter l'utilité déjà très grande du fichier alphabétique, M. [Jean Charles] Biaudet a entrepris un grand fichier

⁵⁷ Rapport d'activité pour l'année 1907.

⁵⁸ Rapport d'activité pour l'année 1926.

⁵⁹ Rapport d'activité pour l'année 1938.

⁶⁰ Gilbert COUTAZ, « A la recherche de ses origines vaudoises : les certificats d'aryanisme délivrés durant la Deuxième Guerre mondiale », dans *Bulletin généalogique vaudois*, 1997, p. 222-235.

⁶¹ Robert PICTET, « Relations entre Archives cantonales et communes, 1798-2003 », dans *Panorama des Archives cantonales vaudoises 1404-2003*, dirigé par Gilbert COUTAZ, Beda KUPPER, Robert PICTET et Frédéric SARDET, Lausanne, 2003 (Bibliothèque historique vaudoise, n° 124), pp.169-171.

analytique par matière : professions, localités, matières diverses qui rendra la communication plus facile et plus profitable⁶².

Les différents fichiers alphabétiques continuent également leur accroissement grâce à la poursuite des opérations de dépouillement (annuaires officiels, registres d'état civil, fonds des réfugiés français, registres du fonds de l'Académie, homologations de testaments, registres de la cour baillivale de Lausanne, registres anciens de passeports).

Un fichier héraldique est par ailleurs mis en place à partir de 1952.

A partir de l'année 1985, on ne trouve plus de mention de l'alimentation des fichiers alphabétiques dans les rapports d'activité. Seul le fichier héraldique échappe à ce mouvement général.

En 1979, l'adoption d'une cotation numérique pour les fonds privés entraîne la création d'un fichier alphabétique des fonds qui s'accompagne d'un embryon d'indexation au niveau des fonds ou des versements, qui sera suivi de l'édition d'un index des fonds privés.

En 1996, un nouveau modèle d'instrument de recherche est mis en place et, parallèlement, une nouvelle base de données est constituée⁶³. L'objectif est de favoriser et de diffuser l'accès aux sources en suivant les nouvelles règles archivistiques en matière de description des documents. Une nouvelle pratique s'instaure alors, celle de l'index comme compléments des analyses et comme partie intégrante des instruments de recherche. Jusqu'alors, les instruments de recherche, sauf exception, en étaient dépourvus.

Plusieurs fichiers anciens (fichier des lettres de réception de bourgeoisie, fichier des noms de famille mentionnés dans les registres paroissiaux du canton de Vaud entre le XVI^e siècle et le 30 juin 1821, fichiers individuels moderne et contemporain, fichier des décès, fichiers des pasteurs, onglets des notaires) sont par ailleurs reproduits (sous forme de microfilms notamment), dès la fin des années 1990, afin de les mettre à la disposition du public. L'opération est toujours en cours aujourd'hui.

Deux procédures d'édition automatique ont été mises au point à partir de la base de données. L'une permet d'éditer sur papier des inventaires ou des répertoires numériques complets, comprenant une introduction, l'analyse des documents, des index des matières, des noms de lieux et de personnes⁶⁴.

Les différents fichiers auteurs, anonymes, matières et cotes, ouverts et entretenus par la bibliothécaire des Archives cantonales vaudoises, Jacqueline Exchaquet, entre 1951 et 1973, ont été abandonnés au moment du rattachement de la bibliothèque de l'institution à RERO, en 1990. Ils n'ont pas profité aux fichiers de dépouillement des fonds d'archives⁶⁵.

L'indexation aux Archives cantonales vaudoises n'est donc pas apparue à la fin des années 1990. La constitution de répertoires et de fichiers peut être considérée comme une première démarche d'indexation, même s'il s'agit davantage, en réalité, de dépouillement que d'une véritable indexation.

⁶² Rapport d'activité pour l'année 1944.

⁶³ Cette base de données permet la description à plusieurs niveaux et l'indexation dans 3 champs d'index (lieux, noms de personnes et noms communs) et deux champs « indexation des dates ».

⁶⁴ Rapport d'activité pour l'année 2000.

⁶⁵ Gilbert COUTAZ, avec la collaboration de Michel DEPOISIER, « La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives », dans *Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises 1997*, Chavannes-près-Renens : Archives cantonales vaudoises, 1998, pp. pp. 3-4, en ligne <http://www.musees-vd.ch/fileadmin/groups/19/them-1997-imprimes.pdf>.

Une démarche exceptionnelle, entre 1996 et 2003 : Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961 (Base Panorama)

Denis de Thurey (1687-1770), un précurseur de l'indexation

Lorsqu'on parle d'auteurs d'inventaires d'archives communales, un nom s'impose dans le canton de Vaud, celui de Denis de Thurey. Ce réfugié huguenot, ancien chartreux, a composé les inventaires pour les villes de Lausanne, Villeneuve, Avenches et Nyon, entre 1740 et 1757⁶⁶.

Munis de clefs d'accès multiples, ses inventaires sont de véritables instruments de recherche, ils permettent rapidement d'identifier et de repérer les documents recherchés. Denis de Thurey fait de l'indexation avant la lettre.

La trajectoire de Denis de Thurey, mise en perspective dans l'histoire générale de l'archivistique, et plus particulièrement dans l'histoire des archives de la Suisse et du Pays de Vaud, est exceptionnelle à plus d'un titre. (...) Elle mérite considération, elle traduit déjà des préoccupations de l'archivistique d'aujourd'hui, en recourant à un discours normatif, aux techniques de l'indexation, aux « métadonnées », à la critique historique et en alliant, selon les besoins, à l'analyse la transcription et la traduction des documents, surtout à une époque où les exploitants des inventaires ne savaient plus déchiffrer la paléographie et lire le latin. Nous les résumons ici :

- prise de conscience de la nécessité d'informer le lecteur sur la manière dont le classement a été effectué et sur la manière dont l'instrument de recherche doit être utilisé (autant d'éléments que l'on souhaite voir aujourd'hui dans une introduction) ;
- insertion du document dans un ensemble documentaire ;
- mise en perspective historique des documents ;
- principe de modélisation des données et d'élaboration de règles d'écriture ;
- répertoire des matières et de cotes.

Les inventaires de Denis de Thurey font partie de la base de données constituée à partir des inventaires en vigueur de l'ensemble des Archives communales, des origines à 1961.

Cadre général

Les objectifs de la base *Panorama* sont multiples : fournir un outil de recherche aux communes, les sensibiliser à l'importance de leurs archives, aux problèmes liés à leur gestion et à leur conservation, porter à la connaissance du public les richesses contenues dans l'ensemble des services d'archives communales, valoriser le rôle des archives dans la recherche historique et affirmer l'existence d'une communauté professionnelle. Pour ce faire, ils sont concrétisés par une base de données et la publication d'un livre qui retrace l'histoire de l'organisation des Archives communales dès le XIV^e siècle, ainsi que des relations entre les Archives cantonales vaudoises et les autorités communales, entre 1798 et 2003. Le livre donne l'occasion de mettre en perspective les questions de conservation, de traitement et de

⁶⁶ Gilbert COUTAZ, « La modernité d'un traité sur la manière de classer les archives : la place de Denis de Thurey (1687-1770) », dans l'histoire des archives au XVIII^e siècle, en Suisse », dans *Archives* vol. 37, no 2, 2006, pp. 5-30, plus particulièrement p. 15.

diffusion des archives communales, et de valoriser le rôle des archives communales dans le fonctionnement des communes et dans la recherche historique. Il affirme l'existence d'une communauté professionnelle, formée et en croissance.

Enseignements

Près de 7 années d'efforts ont été nécessaires pour faire aboutir ce projet, de son énoncé, le 4 décembre 1996 jusqu'à la consultation de la base de données sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises et la parution du livre à la fin de l'année 2003. Une centaine de personnes – qu'il a fallu coordonner – ont été mobilisées et ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la réussite de l'entreprise⁶⁷.

Les enseignements suivants peuvent être tirés et intéresser quiconque veut s'investir dans un projet partagé et en réseau :

- du point de vue de la mise en œuvre du projet : travail en commun, participation des communes et rôle de l'Association vaudoise des archivistes, même si le gros du travail a été assuré par les Archives cantonales vaudoises ;
- du point de vue de la réflexion sur l'indexation : caractéristiques du corpus à indexer (importance quantitative, variété et disparité des instruments de recherche à indexer de manière rétrospective, période chronologique couverte étendue) qui en fait un des cas les plus difficiles qui puissent se poser en matière d'indexation, choix du type d'indexation : indexation semi-automatique, assez peu pratiquée, choix de traduire une même notion par plusieurs descripteurs synonymes dans un souci de répondre aux besoins d'un public très large (de l'historien professionnel au profane) ;
- du point de vue de la taille à maîtriser : saisie de 28 000 pages d'inventaires, fruit de trois siècles de travail (XVIII^e-XX^e siècles), pour un total de plus de 195 000 notices.

L'ampleur et la variété des données ont nécessairement conduit à faire des choix, l'indexation ne pouvant mobiliser tous les efforts et venant après la saisie.

Les principes d'indexation⁶⁸

Degré d'indexation

Le choix de placer le degré d'indexation au niveau le plus élevé pour faire ressortir le maximum d'informations des analyses existantes a posé deux types de problèmes :

- un problème d'équilibre de la base et de cohérence. Le parti pris du projet crée des effets de grossissement, en accentuant le déséquilibre entre les informations que l'on peut retirer des inventaires pièce à pièce et celles d'un répertoire numérique succinct. Les documents décrits par des instruments de recherche détaillés sont donc doublement « avantagés » par rapport aux autres, ce qui a notamment provoqué une sur-représentation des notices des

⁶⁷ Nous empruntons une grande partie de nos informations au travail de Ségolène GARÇON et à Gilbert COUTAZ, «Le Panorama des Archives des communes vaudoises, une réalisation coordonnée », dans GENOUD, CONTESSE et COFTS (éd.), *Systèmes d'informations, op. cit.*, pp. 87-94, en ligne

http://www.museums.ch/fileadmin/museums/doc_museums/Documentation_informatique_2007_web.pdf

⁶⁸ Olivier CONNE, Bèda KUPPER et Frédéric SARDET, « La base de données du Panorama », dans *Panorama des Archives cantonales vaudoises, op. cit.*, pp. 219-240 ; voir aussi notes de présentation de la base de données sur le site Internet : <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/expositions/en-cours/suite-de-lactualite/presentation-generale/>

documents médiévaux (correspondant à des notices issues d'instruments de recherche très détaillés) ;

- un problème de sur-indexation, de multiplication des descripteurs, qui conduit à une atomisation de ceux-ci.

Forme d'indexation

La solution retenue combine l'indexation automatique et l'indexation semi-automatique (indexation, par descripteurs, assistée par ordinateur). Les deux interrogations se complètent, les réponses gagnant en pertinence et en exhaustivité⁶⁹.

Il apparaît néanmoins que les bénéfiques, importants, de cette homogénéisation sont en partie perdus en raison de la fréquence des synonymes (voir ci-après).

Choix du vocabulaire

Deux éléments significatifs méritent la citation :

- le choix de la constitution d'un dictionnaire, sorte de tableau d'équivalence entre chaîne de syntagmes et descripteurs sur deux niveaux, qui permet, une fois la liste des descripteurs établis, d'indexer automatiquement l'ensemble des notices, en limitant les interventions manuelles. Cette façon d'opérer entraîne un gain de temps et l'homogénéité du vocabulaire d'indexation, au prix de quelques anachronismes. Le revers de la médaille est l'importance de l'investissement qu'a requis l'élaboration d'un tel dictionnaire ;
- l'absence de termes préférentiels et la traduction d'une même notion par plusieurs mots-clés synonymes (4 au maximum). Ce choix, justifié par la volonté de simplifier l'utilisation de la base de données et d'en permettre l'accès à un public très large, de l'historien professionnel au profane, n'est pas exempt de reproche. Ce mode opératoire qui se veut d'être au plus près du langage de recherche du public et d'augmenter ses chances de trouver des réponses en lançant une requête, a fait apparaître des problèmes.

1° Le nombre de synonymes étant limité, les synonymes d'une même notion ne pourront de toute façon pas tous apparaître ;

2° Les résultats obtenus en lançant des requêtes avec deux mots-clés synonymes différents ;

3° La liste des descripteurs que l'utilisateur peut afficher à l'écran étant une liste alphabétique et non pas thématique, il est peu probable que l'utilisateur prenne le temps de consulter toute la liste pour trouver tous les synonymes possibles.

La base de données *Panorama* a été migrée dans le nouvel environnement en 2009 et ouverte au public sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises, le 8 mai 2009. Le nouvel environnement permettra de mettre la base aux normes internationales de description archivistique ISAD/G et ISAAR/CPF.

L'ancien environnement a fait l'objet d'une mesure d'archivage.

⁶⁹ Notes de présentation de la base de données : *Le choix d'une double indexation parallèle*, <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/services-et-publics/pour-les-communes/archives-des-communes/indexation/double-indexation/>, et *Indexation en texte intégral*, <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/services-et-publics/pour-les-communes/archives-des-communes/indexation/en-texte-integral/>

La base devrait évoluer favorablement, sous l'action des Archives communales. Sa présentation aux auteurs des contributions parues dans le livre de 2003, le 16 juin 2009, et la constitution sur le champ d'un groupe ad hoc (il a tenu sa séance constitutive, le 31 août 2009), laissent entendre une ouverture de la base aux années les plus récentes.

Les modalités de recherche d'origine ont été modifiées avec le nouveau formulaire de recherche. Les critiques portant sur la contextualisation et l'affichage des inventaires dans leur intégralité, faites dans le travail de Ségolène Garçon, en juin 2005, ont été résolues favorablement. La recherche par descripteur a été améliorée.

Une volonté, un outil informatique (BASIS-Plus) des procédures de saisie : période 1996-2009

La volonté d'uniformiser et de normaliser les instruments de recherche produits aux Archives cantonales vaudoises s'est traduite par l'adoption de nouvelles pratiques⁷⁰, formulées dès le changement de direction en octobre 1995, par les groupes de réflexion institués pour débattre en interne⁷¹.

Une première Note de service est rédigée le 5 février 1997, à l'intention de tout le personnel régulier et auxiliaire de l'institution : *Règles communes de saisie pour toutes les tables documentaires du réseau des Archives cantonales vaudoises*⁷². Elle est complétée, le

11 octobre 1999, d'une Instruction interne : *Règles pour le choix et la présentation des descripteurs*⁷³ et d'une autre, le 29 décembre 2004 : *Base de données : les dates*⁷⁴.

Parallèlement à ces processus, une politique d'indexation se met en place ; elle peut s'appuyer dès 1996 sur l'informatisation du service⁷⁵ (création d'un réseau et mise au point d'une base de données - logiciel BASIS-Plus⁷⁶ - comportant plusieurs tables⁷⁷); elle est bâtie sur la norme générale et internationale de description archivistique ISAD/G, adoptée en 1994, et sur la base d'un partenariat avec les Archives d'Etat de Genève.

⁷⁰ Archives cantonales vaudoises, Instruction interne ACV 18 : Instruments de recherche, du 4 octobre 1996 ; ACV 18/Annexe 1 : Instruments de recherche, modèle de présentation et Gilbert COUTAZ, avec la collaboration d'Olivier CONNE, « De la politique de gestion à la pratique des normes de description. De l'importance de la description et des inventaires », dans *Arbido*, 3, 2006, pp. 41-45.

⁷¹ Ainsi 39 groupes de réflexion sont constitués au fil des années, les séances font l'objet d'un procès-verbal. Le directeur fait partie de droit de chaque groupe.

⁷² Archives cantonales vaudoises, Notes de service ACV 23.

⁷³ *Ibidem*, Instruction interne ACV 21/Annexe 8.

⁷⁴ *Ibidem*, Instruction interne ACV 21/Annexe 12.

⁷⁵ Rapport d'activité 1996, p. 7 et Archives cantonales vaudoises, Instruction interne ACV 21/Annexe 1 : ISAD/G : normalisation internationale de la description archivistique (Généralités) du 14 octobre 1996, et ACV 21/Annexe 2 : Base de données des ACV : les grands principes, du 13 décembre 1996..

⁷⁶ Aujourd'hui Livelink Collection Server. Nous avons conservé l'appellation d'origine pour des raisons de rédaction.

⁷⁷ BASIS-Plus a été considéré, lors de son acquisition, tout à la fois comme un outil de gestion de l'institution de manière générale, un outil de gestion des données archivistiques et un outil de récupération de données de l'administration (outil qui reste encore à développer). Cette base de données a été régulièrement enrichie depuis 1996, voir pour les données statistiques, Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises, entre 1996 et 2007. Une dernière migration de ce logiciel a été opérée en décembre 2005. La possibilité offerte par BASIS-Plus de disposer de plusieurs tables pour la description au niveau de la série, du dossier et de la pièce, ainsi que pour traiter les plans, les microfilms, les reproductions et les photographies a été inégalement utilisée, en raison des lourdeurs de l'architecture, du recours à du personnel temporaire nombreux, changeant en principe chaque six mois, et pour qui investir en formation n'était pas nécessairement rentable.

Parmi toutes les tables au service de la description des documents, c'est la table dédiée à la description des fonds (« TOURACV »⁷⁸) qui a été utilisée systématiquement, entre 1996 et 2008, selon la norme ISAD/G, dotée d'une indexation, souvent compilant des descripteurs à des niveaux inférieurs, de la série jusqu'à la pièce. Le plus souvent, l'inventaire de détail du fonds a été rédigé avec le traitement de texte (« Inventaires Word 3 colonnes »⁷⁹).

L'année 2005 a été marquée par la mise en place de procédures pour la récupération des données d'inventaires dans un format XML et l'installation d'une nouvelle version du logiciel pour la base de données. Étudiée en 2004, la première étape de projet de saisie et de conservation des inventaires des fonds d'archives dans un format non propriétaire a été mise en œuvre en mars 2005. Elle a consisté à saisir les inventaires dans des tableaux de 21 colonnes, dont le double avantage était de mieux structurer hiérarchiquement les inventaires et d'assurer la conservation des données à long terme. En vue de leur transfert (cela concerne environ 380 inventaires, soit environ 36 000 notices décrivant les unités documentaires), une DTD XML/CV définissant les balises pour inventaires selon le modèle de la norme EAD a été créée dans ce même projet. Il a été également mis au point une procédure de conversion des fichiers Microsoft Word en XML selon la DTD XML/ACV⁸⁰.

L'« Inventaire 21 colonnes » a été exploité jusqu'au début de l'année 2009, en lieu et place des tables particulières de BASIS-Plus, sauf TOURACV et des inventaires rédigés avec traitement de texte.

En 2008, les Archives cantonales vaudoises ont migré leur base DAVEL sur leur nouveau logiciel scopeArchiv, à savoir environ 48 000 notices décrivant des unités documentaires. Cette opération a requis une amélioration des données au niveau des sections et sous-sections du plan de classement général de l'institution. D'autres travaux de consolidation des données ont été effectués, notamment sur les descripteurs et les dates⁸¹.

Le premier inventaire établi avec scopeArchiv a été achevé le 22 octobre 2008⁸², ce qui a permis d'émettre des directives sur l'utilisation du nouveau logiciel par tout le personnel régulier et auxiliaire, en décembre 2008.

Le premier inventaire rédigé par du personnel temporaire a été édité, le 31 mars 2009⁸³.

Le 1^{er} mai 2009, la base DAVEL sur BASIS-Plus a été fermée définitivement. Les inventaires réalisés désormais avec scopeArchiv sont mis à disposition du public de la salle de lecture, dès leur validation. La procédure d'édition intègre les descripteurs.

Un fil conducteur relie chaque étape de l'indexation aux Archives cantonales vaudoises. Il explique en partie les incohérences, en partie les dérives et les interprétations superficielles de l'indexation, sans pour autant les justifier. Le manque d'inventaires et les difficultés financières ont contraint au changement de direction, le 1^{er} octobre 1995, d'engager de nombreuses personnes temporaires pour des périodes obligatoirement courtes (six mois au plus)⁸⁴. En même temps que les archivistes se formaient, il a fallu encadrer du personnel.

⁷⁸ Archives cantonales vaudoises, Instruction interne ACV 21/Annexe 3 : Table TOURACV (Tour des ACV ou vue d'ensemble des fonds d'archives conservés aux ACV et hors ACV).

⁷⁹ Rapport d'activité 2006, p. 3.

⁸⁰ Archives cantonales vaudoises, Instruction interne 21/Annexe 14, du 4 mars 2005 : Directives pour la saisie des inventaires et répertoires numériques et Rapport d'activité 2005, p. 7.

⁸¹ Rapport d'activité 2008.

⁸² Archives cantonales vaudoises, PP 627 (Sahy, Louis-Adolphe).

⁸³ *Ibidem*, PP 899 (Association des Amis romands de Ballenberg).

⁸⁴ COUTAZ, « Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir ?, art. cit. », pp. 45-46.

L'expérience et l'expertise de chaque « indexeur » étaient inégales que les efforts mis dans la rédaction de textes de référence et les échanges d'expériences internes et externes n'ont pas suffi à combler.

Un bilan intermédiaire de l'indexation

Avant d'abandonner l'environnement BASIS-Plus, un *Rapport relatif au travail de correction des descripteurs dans les documents de la table TOURACV*⁸⁵ a été établi entre décembre 2007 et mars 2008. Il décomptait, au moment du blocage de la liste des descripteurs (19 février 2007), 11'424 descripteurs (matière), 5'205 descripteurs (lieu) et 26'436 descripteurs (personne), soit 43 065 descripteurs⁸⁶.

Les problèmes rencontrés ont nécessité une nouvelle version (la 3^e depuis 1999) de l'instruction interne sur les Règles pour le choix et présentation des descripteurs⁸⁷.

Ils se rapportent aux points suivants :

- le manque de normalisation du vocabulaire matière a provoqué un trop grand nombre d'incohérences et d'ambiguïtés.
- le langage naturel crée de nombreuses dérives et surcharge inutilement la liste des termes indexés, sans les rendre nécessairement compatibles ni complémentaires. La richesse du vocabulaire ne répond pas en fait aux exigences d'un système de description normalisé. Elle atomise l'information, multiplie les descripteurs pour un même concept ou utilise plusieurs concepts pour un même descripteur.
- au lieu de parler de descripteurs, il aurait mieux valu parler de mots-clefs qui ont trop souvent collé systématiquement au libellé de la description.
- là où le descripteur était utilisé, il fallait veiller à ce qu'il ne représente qu'un seul concept et réserver les précisions entre parenthèses à des cas où aucun autre terme ne peut être utilisé de façon idoine.
- en l'absence d'un thésaurus, il aurait fallu au moins être guidé par des listes d'autorité, faites d'emprunts à des référentiels existants.
- le nombre de descripteurs lieu et personne a été jugé, selon les points de vue défendus, comme exagéré.

Les principaux défauts de ces descripteurs étaient dus à des interprétations changeantes des règles. Sans être fautifs, les termes indexés privilégiaient tantôt le nom de lieu, tantôt

⁸⁵ Archives cantonales vaudoises, Divers 678, 13 mars 2008.

⁸⁶ Avec l'introduction du formulaire de saisie « Inventaire 21 colonnes », en 2005, leur nombre a explosé, justement parce que la description à niveau pouvait être exigée et contrôlée. « En août 2009, l'estimation réaliste du vocabulaire DAVEL porte sur la présence de 185 000 termes. Lorsque la migration des inventaires « 21 colonnes » aura été terminée, ce nombre atteindra 250 000 termes. M. Wermeille évaluait ainsi la situation chiffrée de l'indexation : « Environ 50 000 termes sont formulés correctement et peuvent donc être utilisés sans modification. Environ 100 000 termes sont des synonymes et autres variantes de terme déjà présents dans la base DAVEL ou des termes déjà validés dans le vocabulaire RERO. Il faudra rediriger les documents vers le terme retenu et supprimer le terme en question. Environ 100 000 termes sont des descripteurs très spécialisés que l'on ne retrouve dans aucun autre vocabulaire contrôlé. A terme, il faudra chercher à normaliser la formulation de ces vedettes qui concernent entre autres des Vaudois et Vaudoises mentionnés dans des fonds d'archives, des entreprises locales, des hameaux et lieux-dits de la région, etc. » (Message électronique du 19 août 2009).

⁸⁷ Instruction interne, ACV 21/annexe 8. Si la première version datait du 11 octobre 1999, la deuxième version remontait au 9 novembre 2006. La nouvelle version porte la date du 28 mai 2008. Règles pour le choix et la présentation des descripteurs.

l'appellation officielle de la personnalité morale dans laquelle un nom de lieu apparaît. Un nombre relativement important d'erreurs orthographiques a été recensé.

Au lieu de sonner le glas de la démarche, le *Rapport* sert de déclencheur dans les prises de décision. Il fallait désormais dépasser les solutions internes et se rapprocher des pratiques bibliothéconomiques.

Le rattachement depuis 1990 de la Bibliothèque des Archives cantonales vaudoises à RERO et l'engagement d'un bibliothécaire universitaire à demeure commandaient le rapprochement avec RERO pour l'exploitation du Vocabulaire RERO. Des expériences avaient déjà été menées isolément par des institutions patrimoniales de Genève, comme le Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève et l'Institut d'architecture de l'Université de Genève⁸⁸. La collaboration dès 2002 du Département des manuscrits de la Bibliothèque de Genève et des Archives de la Ville de Genève, décrite plus haut, avait postulé cette possibilité, sans pour autant la réaliser. L'examen des différents produits d'indexation disponibles sur le marché et la proximité intellectuelle entre la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et les Archives cantonales vaudoises ont plaidé pour une solution existante.

Les expériences accumulées depuis 1996 ont permis aux Archives cantonales vaudoises de forger une politique de l'indexation.

Le présent dossier thématique permet d'en donner les contours et les finalités.

Éléments de réflexion pour l'indexation des instruments de recherche⁸⁹

Les apports de l'indexation

L'indexation est un maillon de la chaîne de traitement des documents d'archives, elle est un prolongement et un complément de la description archivistique qui cumulent des éléments qui peuvent être assimilés à des types d'indexation : cote, intitulé (agent-auteur, action, objet) et dates extrêmes. Elle contribue ainsi à la valorisation des contenus documentaires, en donnant un accès rapide à une information récurrente ou ponctuelle ; elle ne se substitue pas pour autant à l'analyse.

Elle est aussi et surtout un instrument de recherche. Elle reste l'un des moyens d'accès à l'information les plus efficaces. Elle constitue un mode d'accès complémentaire au mode de classement choisi pour l'instrument de recherche. Dans des politiques de versements nombreux et souvent manquant de cohérence et de densité, et dans le mesure où la cote de provenance est dépourvue de signification, l'indexation permet de recomposer des unités documentaires et des rapprochements entre les fonds arrivés en ordre dispersé et dans des évaluations changeantes.

L'intérêt de l'indexation reste néanmoins lié à la précision des analyses et à la présence d'informations plus ou moins détaillées. Il ne se mesure pas de la même façon si l'on a affaire à des documents sériels, non nominatifs ou à des documents chargés de noms et hétérogènes. Sans analyses correctes, il n'y a pas de bonne indexation, surtout si celle-ci est rétroactive. De

⁸⁸ Comprendre les fonds de l'ancien Institut d'architecture, Henri-Jean Calsat et Jacques Vicari, [http://wacap.unige.ch:3146/pls/opacacm/arcficrep\\$.startup?h_fonds=Calsat](http://wacap.unige.ch:3146/pls/opacacm/arcficrep$.startup?h_fonds=Calsat)
[http://wacap.unige.ch:3146/pls/opacacm/arcficrep\\$.startup?h_fonds=Vicari](http://wacap.unige.ch:3146/pls/opacacm/arcficrep$.startup?h_fonds=Vicari)

⁸⁹ Une partie des réflexions avait été déjà formulée dans le travail de Ségolène Garçon et discutée en 2005.

même que l'analyse d'un document ne peut pas prétendre se substituer à ce document, l'indexation ne remplace pas l'utilisation d'autres instruments de recherche. Elle ne peut notamment pas recouvrir la totalité de l'information contenue dans les analyses. Elle ne doit être ni surévaluée (faire croire à l'utilisateur qu'il accède à l'intégralité du contenu des fonds d'archives conservés aux Archives cantonales vaudoises à partir de l'indexation) ni sous-évaluée (malgré ses limites, elle offre des réponses immédiates et pertinentes, surtout dans le cas des fonds d'archives privées qui forment souvent des unités spécifiques et originales). C'est pourquoi, il paraît de notre point de vue outrancier d'appliquer la notion de quotas à l'indexation, dans les termes des pratiques bibliothéconomiques qui enseignent de ne pas faire figurer plus de dix descripteurs de même catégorie par unité de description.

En résumé, l'indexation contribue

- à la description du contenu des documents ;
- à la localisation et au repérage de l'information ;
- aux rapprochements et aux regroupements d'informations (possibilités de recherches transversales).

Elle est d'autant plus percutante qu'elle est couplée à une diffusion par Internet et qu'elle peut donner des informations précieuses et déterminantes sur le contenu des fonds d'archives à des personnes qui ne peuvent pas accéder aux instruments de recherche sur papier ou sur les postes informatiques de la salle de travail.

Les conditions générales de l'indexation

« Les impératifs sont en archivistique :

- le caractère unique de chacun des documents ;
- l'accent mis sur l'expression de la provenance des documents et sur leur contexte de création ;
- la structure hiérarchique généralement imposée aux fonds d'archives ;
- une approche du traitement documentaire valorisant le « général » autant que le « particulier » au sein d'une structure hiérarchique qui peut être complexe ;
- la multiplicité des provenances, des créateurs, des sujets (noms propres ou noms communs).⁹⁰»

L'application des critères suivants oriente le processus d'indexation⁹¹.

1. La cohérence : ce critère correspond à la capacité chez plusieurs individus – ou chez un même individu à différents intervalles – d'analyser les données de la même façon et de représenter les mêmes concepts ou catégories d'accès par les mêmes termes. Il tend à faciliter le repérage en réduisant les incertitudes quant au nombre de termes qui peuvent exprimer un concept ou une catégorie d'accès. Des procédures et des outils clairs, des règles d'indexation précises, l'emploi d'un vocabulaire contrôlé et la compétence des indexeurs sont autant de facteurs qui favorisent la cohérence.
2. La spécificité : la spécificité est liée à l'exactitude avec laquelle une notion est représentée.

⁹⁰ Introduction à la banque de données Pistard,
http://www.banq.qc.ca/portal/dt/aide/pistard/pistard.jsp?bnq_resolution=mode_1280

⁹¹ Lignes empruntées avec des aménagements au *Guide d'indexation des Archives nationales du Québec*. Sous-comité sur l'indexation, octobre 2000, pp. 9-10.

3. L'exactitude : l'exactitude contribue au succès du repérage. L'indexeur doit respecter les données contenues dans les champs de description et traduire sans ambiguïté les concepts ou les catégories d'accès qui s'y rattachent.
4. L'exhaustivité : ce critère, désigné aussi « profondeur », est lié au nombre de concepts ou catégories d'accès identifiés dans les champs de description et retenus pour l'indexation. La sélection d'un concept ou d'une catégorie d'accès découle de sa valeur en tant qu'élément représentatif de l'information contenue dans les champs de description. Le nombre de concepts ou de catégories d'accès extraits de ces champs de description ne doit pas être limité arbitrairement. Il dépend essentiellement de la quantité d'informations à transcrire en descripteurs.

Dans la mesure où ils composent les deux familles d'archives conservées par les dépôts d'archives, il nous paraît utile de distinguer les exigences de l'indexation, selon que l'on traite des archives administratives et des archives privées. De notre point de vue, deux éléments principaux les séparent :

- la variété des fonds privés (variété typologique des documents et variété des noms propres rencontrés notamment) rend difficiles la définition et la mise en place de règles d'indexation précises et universelles ;
- l'absence de pertinence de recherches par provenance pour les fonds privés : l'intitulé du fonds ne correspond pas toujours au contenu (certains fonds ont, par exemple, comme intitulé non pas le nom du producteur des archives mais du donateur). Il est très difficile d'avoir une idée du contenu d'un fonds privé, de sa richesse à travers la lecture de son seul intitulé, même si celui-ci correspond au producteur. L'indexation des fonds privés apparaît donc d'autant plus indispensable que la clé d'accès par provenance ne fonctionne pas toujours. Elle doit permettre dans ce cas de pointer l'exceptionnel et de débusquer le singulier.

Les limites de l'indexation

L'outil a ses limites et ses inconvénients⁹²: problèmes de cohérence, de correspondance entre les informations contenues dans le document et leur traduction en descripteur ou en mots-clés, problème de réduction du champ sémantique.

L'indexation est nécessairement subjective et réductrice – elle n'est qu'un point d'accès au texte du document lui-même ou à une description plus détaillée et circonstanciée contenue dans l'analyse du document. L'indexation ne peut pas corriger les pratiques d'interrogation surannées ou celles vouées à l'échec, car trop spécifiques, manquant de pertinence, se perdant dans les généralités ou tombant à côté du sujet.

Ces constats valent surtout pour les descripteurs matière, soit sur la catégorie des descripteurs la plus difficile à traiter et à enrichir.

Dès lors, il ne faudrait pas considérer l'indexation comme un produit miracle capable de répondre à toutes les interrogations. L'absence de réponse ne veut pas nécessairement dire qu'il n'existe pas de documents correspondants.

Les relations à l'intérieur des masses documentaires ne peuvent pas se déduire de la seule indexation. Celle-ci n'est qu'une composante de la recherche.

⁹² Le développement actuel de scopeArchiv ne permet pas le traitement des chaînes de descripteurs. Il est souhaitable que les prochaines versions intègrent cette fonctionnalité, largement utilisée par le Vocabulaire RERO.

Comment indexer ?

Il existe deux grands types d'indexation : l'indexation automatique, effectuée par des outils informatiques, par extraction du vocabulaire employé dans les documents (recherche offerte par Google par exemple dans les livres numérisés) et dans les analyses et qui débouche sur des recherches plein texte, et l'indexation manuelle, effectuée par des humains, par assignation, selon un vocabulaire d'indexation qui est soit libre (utilisation du langage naturel), soit contrôlé (langage documentaire, normalisé)⁹³. Elles présentent des avantages et des désavantages.

Ces deux types d'indexation répondent finalement à des usages différents et peuvent donc utilement se compléter. L'indexation automatique peut ainsi être une solution pour l'indexation rétrospective d'inventaires aux données très disparates et qui n'ont pas été saisies dans la base de données. Elle est également très utile lorsque l'on recherche des éléments très précis qui ont pu, de ce fait, échapper à l'indexation manuelle et que l'on peut aisément retrouver par le biais de la recherche en texte intégral, pour peu que l'on adopte une stratégie de recherche adaptée (utilisation des opérateurs booléens par exemple).

L'indexation automatique n'est donc pas à écarter de manière absolue. Deux types de recherche doivent donc pouvoir être proposés conjointement aux utilisateurs : une recherche plein texte et une recherche par descripteurs.

	Indexation automatique	Indexation manuelle
Principaux avantages	<ul style="list-style-type: none">- simplicité de la procédure- gain de temps et de moyens humains	<ul style="list-style-type: none">- possibilité d'indexer des notions qui n'apparaissent qu'implicitement dans les analyses- possibilité d'obtenir des résultats plus satisfaisants du point de vue de la pertinence, de l'exhaustivité, de la précision
	Indexation automatique	Indexation manuelle
Principaux inconvénients	<ul style="list-style-type: none">- bruits importants au moment de la recherche (problème de pertinence des résultats)- absence d'exhaustivité (l'indexation automatique ne prend en compte que les termes qui apparaissent dans les analyses; les informations implicites ne sont pas relevées)- dépendance du vocabulaire utilisé dans les analyses (si pas d'homogénéisation de ce vocabulaire, difficultés d'effectuer de véritables recherches transversales).	<ul style="list-style-type: none">- nécessite beaucoup de temps- démarche très exigeante si l'on veut obtenir un résultat de qualité- lourdeur de la procédure (soit lors de la mise en place du vocabulaire contrôlé, soit au moment du contrôle de l'indexation et de la relecture)

⁹³ Il est également possible de combiner ces deux grands types d'indexation : on utilise alors une indexation semi-automatique, voir chapitre sur la base *Panorama*.

Ces deux types d'indexation répondent finalement à des usages différents et peuvent donc utilement se compléter. L'indexation automatique peut ainsi être une solution pour l'indexation rétrospective d'inventaires aux données très disparates et qui n'ont pas été saisies dans la base de données. Elle est également très utile lorsque l'on recherche des éléments très précis qui ont pu, de ce fait, échapper à l'indexation manuelle et que l'on peut aisément retrouver par le biais de la recherche en texte intégral, pour peu que l'on adopte une stratégie de recherche adaptée (utilisation des opérateurs booléens par exemple).

L'indexation automatique n'est donc pas à écarter de manière absolue. Deux types de recherche doivent donc pouvoir être proposés conjointement aux utilisateurs : une recherche plein texte et une recherche par descripteurs.

Profondeur et niveau d'indexation

Le niveau de description est une composante majeure de la norme générale et internationale de description archivistique ISAD/G. Elle en est une caractéristique incontournable⁹⁴.

Cette norme prévoit une description hiérarchique répondant à quatre règles dont deux sont applicables à l'indexation: celle qui commande d'ancrer les informations au niveau adéquat et celle qui recommande d'éviter la répétition des informations dans les descriptions archivistiques reliées hiérarchiquement. Si la première règle doit être, de toute évidence, étendue à l'indexation par descripteurs, l'application de la seconde règle entrave la recherche booléenne (avec les opérateurs «et», «ou», «sauf») et, si l'on souhaite permettre ce type de recherche automatisée, il est nécessaire de faire en sorte qu'automatiquement les descripteurs attribués aux unités de description supérieures se reportent sur les unités de description qui leur sont subordonnées.

Le choix du niveau d'indexation, autrement dit, de son degré de précision, est l'un des principaux problèmes posés par la démarche d'indexation, avec le choix du vocabulaire. S'il ne pose guère de difficultés lorsque l'indexation porte sur un seul instrument de recherche ou sur un groupe d'instruments de recherche dans lesquels le traitement des archives est homogène, il est en revanche particulièrement délicat lorsqu'il s'agit de l'indexation générale de l'ensemble des fonds conservés par le service. Dans l'idéal, le degré de précision de l'indexation devrait être homogène dans l'ensemble de la base de données. Ce principe est impossible à appliquer dans la pratique : d'une part, les instruments de recherche sont de niveaux très différents – les analyses n'ont donc pas le même degré de précision ; d'autre part, il n'est pas aisé de trouver le bon équilibre entre une trop grande précision dans l'indexation, ce qui a pour conséquence une prolifération et une atomisation des descripteurs, et une précision insuffisante, qui débouche sur l'indexation de notions trop générales ne permettant pas de satisfaire toutes les formes de demandes

Le problème vaut essentiellement pour l'indexation des noms communs. Il peut être en grande partie résolu par le recours à des thésaurus hiérarchiques ou des listes d'autorité qui associent, à plat, et automatiquement des descripteurs spécifiques à des descripteurs génériques.

⁹⁴ Olivier CONNE, « La description hiérarchique à plusieurs niveaux selon la norme ISAD/G : un préalable à la description archivistique sur un outil informatique », dans GENOUD, CONTESSÉ et COFTS (éd.), *Systèmes d'informations*, *op. cit.*, pp. 23-32, en ligne http://www.museums.ch/fileadmin/museums/doc_museums/Documentation_informatique_2007_web.pdf

Pour l'indexation des noms propres, quelques règles peuvent permettre d'homogénéiser un peu le niveau d'indexation :

- pour les noms de lieux : ne pas descendre, par exemple, dans le cas d'un service d'Archives cantonales, au dessous du niveau de la commune, sauf si le nom d'un lieu-dit, d'un quartier ou d'une rue, revêt une importance particulière ;
- pour les noms de personnes : relever systématiquement les noms de personnes qui apparaissent dans les analyses des instruments de recherche de fonds privés – car les demandes sur ce genre de fonds portent beaucoup sur les noms de personnes – ainsi que les noms des organismes, des collectivités, des services, dans tous les types de fonds.

Choix du vocabulaire

Le problème du choix du vocabulaire d'indexation est tout aussi délicat et important que celui du niveau d'indexation.

Deux grands choix sont possibles : l'indexation en vocabulaire libre et l'indexation en vocabulaire contrôlé, chacune des deux formules, ayant, une fois de plus, ses avantages et ses inconvénients⁹⁵.

L'idéal est d'opter pour une indexation à vocabulaire contrôlé, qui donne des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Deux possibilités existent : le recours à des listes d'autorités ou à un thésaurus.

Le thésaurus, rappelons-le, est un répertoire terminologique constitué essentiellement de concepts et classes, de relations sémantiques, de notes d'application et de signes conventionnels. Les concepts sont des descripteurs utilisés pour l'indexation et des non-descripteurs (termes rejetés), permettant à l'utilisateur de parcourir les équivalents linguistiques des termes recherchés. Il fournit des structures hiérarchisées, une modélisation relationnelle, il manipule des concepts et partage des problèmes de fusion et de compatibilité. Il présente chaque descripteur dans son voisinage, soit dans sa hiérarchie ascendante ou descendante⁹⁶.

Le thésaurus est sans doute l'outil le plus satisfaisant sur le plan intellectuel et pratique pour l'indexation. Il offre toutefois l'inconvénient d'être extrêmement lourd à mettre en place, sauf à reprendre un thésaurus déjà existant, avec des adaptations pour les Archives cantonales vaudoises – ou à mutualiser les moyens et les savoirs avec d'autres institutions. L'expérience institutionnelle a démontré que l'accumulation de descripteurs ne suffit pas à faire un thésaurus, et que sa masse devient ingérable rétroactivement. Il est dès lors peu réaliste de se lancer isolément dans la confection d'un thésaurus. En revanche, la constitution de listes d'autorités associant automatiquement des descripteurs spécifiques à des descripteurs génériques rejetés à des descripteurs préférentiels semble beaucoup plus accessible.

Il est utile de souligner ici l'évolution de la notion de thésaurus.

⁹⁵ Tableau réalisé d'après celui de LEVESQUE (voir Bibliographie), p. 37, avec des éléments contenus dans l'article de HUDON, « Indexation et langages » (voir Bibliographie), p. 85.

⁹⁶ Il est à remarquer que dans scopeArchiv, le terme « thésaurus » est utilisé pour préciser le contenu des unités de description et décrire les objets en détail, les descripteurs ont des mots-clefs groupés par catégories. L'ensemble des descripteurs d'un type déterminé est appelé « thésaurus ou index scopeArchiv. Pour créer un lien entre les descripteurs, le logiciel définit les renvois se référant à des termes similaires (« Voir aussi ») ou dénominations préférentielles (« Voir sous »). Le référencement ou l'attribution de descripteurs à des unités de description ou des objets est également appelé indexation.

Au départ, la fonction principale du thésaurus était d'aider l'indexeur à transformer les concepts tels qu'ils sont exprimés en langage naturel en un langage d'indexation normalisé.

Dans les années quatre-vingt-dix, une nouvelle fonction du thésaurus est apparue : celle de guider l'utilisateur vers les meilleurs termes d'interrogation.

En recourant au Vocabulaire RERO, intégré à scopeArchiv, il est assuré que l'indexation des inventaires saisis dans DAVEL sera de meilleure qualité. Cette indexation permet, en principe, d'améliorer l'efficacité de deux types de recherche : la recherche plein texte et la recherche par descripteurs Quoi qu'il en soit, la recherche plein texte est amenée à se développer à large échelle sur des portails comme ceux des bases de données historiques suisses⁹⁷ ou de la recherche fédérée RERO⁹⁸. La normalisation du vocabulaire présent dans la description et surtout dans l'indexation des fonds d'archives permettra d'améliorer notablement les résultats de recherche.

	Indexation en vocabulaire libre	Indexation en vocabulaire contrôlé
Principaux avantages	<ul style="list-style-type: none">- procédure plus facile en amont- investissement au départ limité en terme de formation des indexeurs et de préparation de l'outil- grande spécificité- souplesse et flexibilité dans la traduction des concepts- facilité de compréhension du langage par les utilisateurs	<ul style="list-style-type: none">- procédure de contrôle de l'indexation simplifiée- un seul terme pour exprimer un même concept- cohérence dans le choix des termes d'indexation- recherches plus faciles et plus efficaces- peu de bruit au repérage
Principaux inconvénients	<ul style="list-style-type: none">- nécessite un contrôle lourd- un même concept peut être désigné par plusieurs mots-clés différents- manque de cohérence dans le choix des mots-clés- résultats des recherches moins exhaustifs et moins pertinents- stratégie de recherche à mettre en œuvre par l'utilisateur complexe	<ul style="list-style-type: none">- nécessite un important investissement en amont (formation des indexeurs et, surtout, mise au point du vocabulaire contrôlé)- indexation plus réductrice et plus générale- beaucoup moins de souplesse et de flexibilité- langage documentaire pas toujours facile à aborder

⁹⁷ Voir site d'infoclio, <http://www.infoclio.ch>

⁹⁸ Adresse : <http://meta.rero.ch/>

Choix des notions à indexer

L'objectif de la démarche d'indexation est de considérer toutes les notions qui sont susceptibles de faire l'objet d'une interrogation. On distingue, dans ce domaine, l'indexation thématique – indexation de notions qui ont trait au sujet, au contenu des documents (un objet, une action, un lieu, un élément chronologique, un type de document, une fonction, un nom de personnes) – de l'indexation non thématique – indexation de notions qui sont indépendantes du sujet du contenu des documents (noms propres de personnes essentiellement, souvent liés au contexte de production du fonds).

D'une manière générale, les différentes notions à indexer sont les suivantes : noms des producteurs, objet du document, action, noms géographiques, noms de personnes physiques, noms d'organismes et de collectivités, dates et contexte historique et typologie documentaire. On pourrait regrouper ces différentes notions dans quatre champs d'indexation : nom de producteur (indexé dans la base DAVEL, module « Partenaires »), nom propre de personne (personnes physiques et morales), nom de lieu, nom commun⁹⁹. Cependant, le choix des notions à indexer doit être adapté au type de fonds ou de documents ainsi qu'aux attentes des utilisateurs du service.

Quelle politique d'indexation rétrospective ?

En raison du nombre d'inventaires réalisés avant l'apparition de l'informatique et sans indexation, la question de la récupération de ces inventaires dans DAVEL se pose. Elle fait surgir plusieurs problèmes qui viennent s'ajouter aux problèmes généraux posés par la démarche d'indexation : les possibilités d'indexation sont plus restreintes (sauf à reprendre les analyses anciennes).

Deux raisons à cela : d'une part, l'indexeur n'est pas la personne qui a classé le fonds et en a donc pratiquement une connaissance plus sommaire, d'autre part, la qualité des analyses des anciens instruments de recherche est souvent défectueuse, ce qui influence sur la qualité de l'indexation, sur le plan de la pertinence et du degré de précision ;

- problème de la description des fonds¹⁰⁰;
- problème de définition du niveau d'indexation particulièrement difficile car les instruments de recherche – et donc les informations qu'ils fournissent – sont de niveaux très divers.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées en fonction des priorités que l'on souhaite établir, du temps et des moyens que l'on peut affecter aux opérations d'indexation rétrospective¹⁰¹.

⁹⁹ En ce qui concerne les noms communs, il s'agit, dans le cas d'une indexation manuelle, d'indexer des notions et des thèmes, d'extraire des informations de l'analyse et non de copier, dans un champ d'indexation, une partie de l'analyse. L'indexation n'est pas une photographie ou une reproduction de l'analyse mais un complément, une clé d'accès aux analyses. Elle est donc nécessairement réductrice ; il ne s'agit donc pas de reprendre des expressions ou des membres de phrases qui apparaissent telles quelles dans l'analyse. Ex. indexer à « Industrie horlogère, réglementation » et à « arrêté » (en complément d'une indexation dans le champ mot-clé (nom) à « Conseil fédéral », dans le champ lieu à « Suisse ») plutôt qu'à « Arrêté du Conseil fédéral protégeant l'industrie horlogère suisse, infraction, 1651 » (personne n'effectuera de recherche en choisissant comme mot-clé « Arrêté du Conseil ... »)

¹⁰⁰ Problème de ventilation des données dans les différents champs constitutifs de la base.

¹⁰¹ La solution qui aurait consisté à remplacer les anciens instruments de recherche par de nouveaux inventaires et à entreprendre une indexation intégrale annuelle a d'emblée été écartée.

Solution 1 : Reprise intégrale des instruments de recherche anciens les plus prestigieux, les plus riches et/ou les plus consultés

Contenu : reprise des analyses pour les mettre en conformité avec la norme de description ISAD (G), et permettre ainsi de les indexer, manuellement, de manière détaillée, à partir d'analyses cohérentes.

Justification : vision stratégique qui consiste à considérer qu'il est important pour l'image et le prestige de l'institution de pouvoir mettre en ligne – et de la meilleure manière qui soit – les instruments de recherche de ses fonds les plus importants. Il s'agirait en quelque sorte de mettre sur pied une sorte de vitrine des Archives cantonales vaudoises.

Limites : temps et moyens à investir considérables pour des retombées qu'il est difficile d'évaluer, alors que, dans le même temps, de nombreux fonds attendent d'être classés et que le classement et la diffusion des fonds ne sont pas la seule priorité du service.

Solution 2 : Ne pas toucher aux instruments de recherche anciens et concentrer tous les efforts sur les fonds contemporains et les fonds anciens dépourvus de tout instrument de recherche

Contenu : absence de reprise des anciens instruments de recherche, absence d'intégration de ces instruments de recherche dans la base de données.

Justification : même si ces fonds ne disposent pas d'instruments de recherche normalisés et entièrement satisfaisants du point de vue de la qualité des analyses notamment, les inventaires ont le mérite d'exister et les fonds d'avoir été classés. Il y a suffisamment de choses à faire pour ne pas revenir sur ce qui a déjà été fait. Par ce choix, l'accent est mis sur la nécessité de se concentrer sur le présent et de se tourner vers l'avenir et non vers le passé.

Limites : manque de valorisation, sous-exploitation du travail accompli par le passé.

Solution 3 : Reprise partielle des instruments de recherche anciens adaptée à leur nature, à leur qualité et à la valeur des fonds décrits

Contenu : combinaison de plusieurs modes d'indexation et de recherche avec, éventuellement, distinction de plusieurs catégories de fonds (fonds administratifs, fonds de famille, fonds d'entreprise...) et d'instruments de recherche anciens (selon le niveau de description, le type de plans de classement, l'importance matérielle) de façon à adapter la démarche d'indexation à chacune de ces catégories. Cette reprise partielle peut être menée en plusieurs étapes.

- 1° Décrire et indexer ces archives au niveau du fonds dans la base de données informatiques, en reprenant les éléments de la norme internationale ISAD/G ;
- 2° Saisir sur traitement de texte ou numériser avec reconnaissance de caractères les anciens instruments de recherche ; les rattacher à la description des fonds dans une base de données qui offre une recherche plein texte (indexation intégrale) sur les fichiers attachés ;
- 3° Entreprendre l'indexation manuelle des instruments de recherche anciens, qui en sont dépourvus, en commençant par les fonds les plus importants (quantitativement¹⁰² et qualitativement), en fonction des besoins des utilisateurs et du type de fonds, en limitant au minimum les vérifications d'analyses.

¹⁰² Les fonds qui se limitent à quelques documents ne nécessitent pas vraiment d'indexation autre que celle à l'échelle du fonds.

Justification : souci de réalisme, solution intermédiaire qui permet d'atténuer, voire de supprimer, les inconvénients des solutions extrêmes, de ne pas monopoliser les énergies sur la seule question de l'indexation et de prendre en compte les nouveaux outils informatiques sans pour autant faire table rase du travail passé.

Limites : action qui s'inscrit dans la longue durée (nécessité de bien délimiter les différentes étapes), travail préalable de détermination des différentes catégories de fonds¹⁰³, de répartition des différents fonds dans ces catégories et de définition de procédures adaptées à chacune de ces catégories.

Les études conduites en 2008 avec les informaticiens ont démontré qu'il est possible de récupérer l'intégralité des inventaires, selon des difficultés changeantes en fonction des familles d'inventaires. L'ensemble des fonds conservés aux Archives cantonales vaudoises, quelle que soit la date de leur inventaire a fait l'objet d'une notice descriptive au niveau du fonds (correspondant aujourd'hui à l'ancienne table « TOURACV »), au sens de la norme générale et internationale de description ISAD/G, avec une indexation qui concentre à la hauteur du fonds les descripteurs, sans respect du niveau de description. Il est possible dès maintenant, comme mesure intermédiaire, d'accrocher à chaque analyse de fonds, un fichier PDF/A de l'inventaire correspondant qui est indexé automatiquement (indexation intégrale) dans le système.

A ce jour, un imposant travail de structuration à niveau de chaque inventaire à récupérer est en cours pour optimiser la migration de BASIS-Plus dans scopeArchiv.

L'indexation sera migrée en l'état, les corrections se faisant en aval.

¹⁰³ Voici une approche hiérarchique possible en matière d'indexation : - fonds de faible volume = pas d'indexation autre qu'au niveau du fonds ; - fonds de familles ou d'individus, classés selon un plan de classement thématique et comportant essentiellement de la correspondance = indexation des noms propres (personnes et lieux) et se contenter, pour le repérage des sujets, de l'indexation qui aura été faite au niveau de la présentation du fonds dans l'ancienne table «TOURACV » et du plan de classement.

Conclusion

La mise en place d'un nouveau dispositif d'indexation

Dès lors, enrichi par une douzaine d'années d'expériences dans l'indexation et convaincu d'avoir réuni différentes conditions cadre (choix d'un nouveau logiciel métier, avec un module prévu pour l'indexation, engagement d'un professionnel pour la gestion de la bibliothèque et formé aux pratiques archivistiques, garanties financières), nous pouvons fonder notre politique de l'indexation sur les critères suivants :

- la diffusion des connaissances constitue une mission fondamentale des Archives cantonales vaudoises. Elle est solidaire des autres missions, en particulier de la conservation qu'elle justifie en grande partie et qu'elle valorise.
- les publics ne sont pas homogènes, ils ont chacun leur point de vue, leurs attentes et leur niveau d'expertise. Leurs modes opératoires sont dissemblables et ne considèrent pas l'indexation de la même façon. Il n'est pas souhaitable qu'elle soit conçue pour quelques catégories d'utilisateurs, elle doit conserver une approche large et facile de compréhension.
- les publics des Archives cantonales vaudoises doivent pouvoir bénéficier, proportions gardées, des mêmes prestations de consultation que dans les bibliothèques. Cette revendication est d'autant plus légitime que les Archives cantonales vaudoises sont implantées sur un site universitaire, à côté de deux grandes bibliothèques scientifiques et d'importants instituts de recherche. Ils doivent pouvoir compter sur des ressources informatiques de qualité et variées, et au bénéfice de points d'accès nombreux, parmi lesquels l'index occupe la place principale.

L'accroissement des utilisateurs et l'augmentation exponentielle des informations rendent illusoire le recours obligé à l'archiviste comme seul intermédiaire. Celui-ci aura toujours un rôle à jouer, mais ne pourra plus revendiquer qu'il peut faire face à l'ensemble des sollicitations et avoir la prétention d'avoir une connaissance détaillée des fonds d'archives. Les modes opératoires de la consultation ont changé, les requêtes ont évolué, le temps consacré à la recherche a fondu. L'indexation est une manière de combler les déficits de savoir et d'aller dans le sens des nouvelles attentes.

La rédaction d'inventaires aux normes universelles de description doit constituer le «fer de lance» de la politique de communication, tant du point de vue de leur qualité que de leur nombre. Elle doit pouvoir être vérifiée rapidement par la mise en ligne des données et s'inscrire, au besoin, dans les réseaux. Elle est prioritaire sur la mise en ligne des images des documents¹⁰⁴.

Chaque ensemble documentaire a sa couleur propre et ses spécificités. Les archives sont par définition des documents uniques.

Dans la mesure où l'indexeur n'indexe pas les documents, mais bien plutôt les descriptions, l'indexation manuelle agit sur la qualité de la description et constitue en ce sens une pression sur la formulation et la standardisation des analyses.

¹⁰⁴ La politique des Archives de l'Etat de Lucerne pose les mêmes priorités en matière de numérisation. « Die klare Politik des Staatsarchivs Luzern, zuerst die Findmittel und erst später Archivalien zu digitalisieren, ist mehr, als aus der Not eine Tugend zu machen. Es ist ein deutliches Bekenntnis zu professioneller und wissenschaftlicher Qualität anstelle einer schnellen Konzession an die Zeitgeist, der drängt, alles und möglichst sofort verfügbar zu müssen. » (Extrait de: « Retrokonversion archivischer Findmittel, art. cit. », dans *Jahresbericht Staatsarchiv Luzern 2008*, p. 29)

Si elle s'inspire des analyses, elle les inspire également en retour¹⁰⁵.

L'indexation n'a pas la même importance selon le type de fonds d'archives et l'homogénéité des contenus. Elle est plus ou moins nécessaire, elle doit être proportionnée selon les situations documentaires prises en compte.

L'édition électronique sur Internet doit être l'édition de référence. Une édition papier demeurera à disposition des usagers de la salle de lecture, avec l'ensemble des descripteurs correspondants. Mais, sauf exception, elle ne sera pas remplacée après sa première édition.

L'indexation contribue à affirmer le rôle de l'archiviste comme spécialiste de l'information.

La base de données DAVEL doit pouvoir attester l'ensemble des inventaires réalisés aux Archives cantonales vaudoises, en récupérant l'ensemble des instruments de travail, antérieurs à l'informatique, et ceux tenus avec des traitements de texte. La récupération des inventaires d'abord sous forme de fichiers PDF/A se poursuivra, selon des procédures automatiques mises au point selon les familles d'inventaires, de façon à les intégrer progressivement dans la base DAVEL. Le financement a été garanti pour cette opération qui évitera de créer des erreurs de saisie, si le travail devait passer par une refonte des inventaires.

Les pratiques de l'indexation doivent évoluer, d'une part en pouvant s'appuyer sur le Vocabulaire RERO, d'autre part en adaptant et en harmonisant les listes actuelles des descripteurs matière, lieu et personne.

Un comité d'indexation est mis en place par la nouvelle Instruction interne sur les Règles pour le choix et la présentation des descripteurs ; il est présidé par le bibliothécaire universitaire qui est l'administrateur des descripteurs. Le personnel temporaire doit être impliqué dans les enjeux de l'indexation. Il dispose d'un logiciel contraignant qui permet de nombreux contrôles que l'ancien logiciel n'autorisait pas.

Les utilisateurs de DAVEL disposeront d'un accès aux listes des descripteurs, en particulier à celle des matières, avec renvois vers les descripteurs retenus.

Le masque d'interrogation laissera la double possibilité de l'indexation en texte intégral (l'indexation automatique) et de l'indexation par descripteurs – celle-ci sera portée par une série de pages d'information, les listes seront mises en ligne et régulièrement mises à jour.

Les termes indexés seront donnés dans le lot résultat à chaque niveau de description.

Le développement du module « Descripteur » sera demandé aux membres du User group de scopeArchiv. Des démarches seront également entreprises pour valoriser le thème de l'indexation dans les réflexions des archivistes suisses. Comment un pays fédéraliste, aux traditions administratives différentes et avec une grande diversité terminologique pour caractériser le fonctionnement des autorités, peut agir en commun dans l'indexation matières¹⁰⁶?

¹⁰⁵ DOOM, « Indexation et analyses archivistiques, p. 156 » (voir Bibliographie) juge que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Il conclut qu'il vaut mieux consacrer son temps et son énergie « à la description des unités documentaires, issue du matériau primaire, plutôt qu'à l'indexation, son dérivé, et à la structuration des éditions, des instruments de recherche et des données électroniques. Et pour ce faire, utilisons nos ressources pour normaliser, former, élaborer des outils managériaux. »

¹⁰⁶ L'Association des archivistes français a inscrit dans son offre 2010 trois jours de formation sur l'indexation, voir www.archivistes.org, rubrique centre de formation, qui se déclinent ainsi : 1) Normes d'indexation et différents référentiels: fichiers d'autorité, listes de vocabulaire contrôlé, thesauri, articulation avec les normes de description archivistique (notamment avec ISAAR : comment renseigner les différents éléments de la zone d'identification, quelle forme retenir autorisée du nom, etc.). 2) Création de formes normalisées pour les noms de personnes, familles, organismes, lieux géographiques : principales règles de cas pratiques. 3) Création de points d'accès normalisés pour les mots-matières: comment élaborer, mettre à jour et appliquer un référentiel, cas pratiques à partir des évolutions récentes du thesaurus.

Agir par étapes, an zéro

Une quatrième version des Règles pour le choix et la présentation des descripteurs a été rédigée en août 2009; elle a été fortement développée et adaptée aux contraintes du recours au Vocabulaire RERO dont l'import est réalisé dans la base DAVEL, avec l'accord de la direction de RERO¹⁰⁷. Elle sert désormais de cadre à toute la démarche et a été placée en ligne pour diffusion et commentaires¹⁰⁸.

La migration des données DAVEL a permis de procéder à différents nettoyages.

Les descripteurs entrés avant la migration seront progressivement mis en conformité avec les nouvelles règles, dont un grand nombre d'interventions cosmétiques (majuscules, accents, inversion des composantes de certains termes) qui relèvent plus de solutions technologiques qu'à proprement parler archivistiques. Le traitement des anciens descripteurs est obligatoire, sinon les notices descriptives correspondantes perdront beaucoup de leur pertinence. Ceux qui sont associés ou créés dès maintenant respecteront scrupuleusement les nouvelles règles et le Vocabulaire RERO.

La date du 1^{er} octobre 2009 sert de date de démarcation entre les deux approches.

Il faudra accepter que les imperfections de la première liste demeurent visibles, encore plusieurs mois. Il était exclu de reporter plus longtemps l'ouverture de la base DAVEL, d'abord sur Intranet, puis sur Internet.

Enfin, il ne faut pas oublier que la formation individuelle et collective sera une condition importante de la réussite de la démarche, du changement des mentalités. L'idéal serait de composer des équipes hybrides avec des bibliothécaires de RERO pour que les échanges permettent une évolution graduelle et proportionnée aux attentes des Archives cantonales vaudoises.

Pour que l'indexation par les archivistes soit mieux considérée

Loin d'être un avatar poussiéreux, le traitement de l'information constitue un enjeu professionnel, technique, économique et politique. C'est la valeur étalon des dépôts d'archives, à un moment où le public exige des prestations de plus en plus nombreuses, sans pouvoir leur consacrer le temps nécessaire.. S'ajoute aujourd'hui la nécessité, face à la multiplication des sources d'information, d'introduire de nouveaux outils pour simplifier leur accès et faciliter leur repérage. Il faut le constater, les archivistes se sont peu impliqués dans les questions de diffusion, privilégiant la consultation en salle de lecture, intra-muros, et craignant la large ouverture de leurs richesses, tant pour des raisons conservatoires qu'en raison de leurs scru-

¹⁰⁷ Lettre du 27 mai 2009 de Marylène Micheloud à la direction des Archives cantonales vaudoises. Une première analyse basée sur les codes sujets laissa apparaître que 15% du vocabulaire RERO (environ 34 000 descripteurs) permettrait de couvrir environ 60% des thèmes les plus souvent représentés aux Archives cantonales vaudoises (histoire du Moyen Age à nos jours, sciences auxiliaires d'histoire, généralités, bibliothéconomie et histoire du livre, géographie, architecture, urbanisme, arts et métiers) ». Lettre de Gilbert Coutaz, du 27 avril 2009, à Marylène Micheloud. Le 19 août 2009, Jean-Luc Wermeille faisait valoir une estimation complémentaire : « Sur plus de 300 000 descripteurs et renvois RERO, environ 15-20 % peuvent être utiles dans DAVEL. 45 000 à 60 000 descripteurs déjà validés pourront donc être importés dans DAVEL. Ils seront sélectionnés au moyen du logiciel Access. Seuls les matières et les lieux suisses seront importés. Les personnes présentes dans le vocabulaire RERO n'ont pas été jugées suffisamment liées aux fonds des Archives cantonales vaudoises pour être importées de manière globale dans DAVEL. »

¹⁰⁸ Voir <http://www.musees-vd.ch/fr/acv/fonds-et-collections/indexation/> Elle fait 78 pages.

pules à afficher des instruments de recherche imparfaits et fautifs. Dans cette évaluation, il ne faut cependant pas oublier que les archives sont créées au départ pour des raisons administratives et ne sont pas appelées à être obligatoirement des documents historiques. Les documents d'archives ont autant une valeur de témoignage que d'information : ils tirent leur sens non seulement de l'information qu'ils contiennent, mais aussi du témoignage qu'ils livrent sur les processus fonctionnels et les structures hiérarchiques dans lesquelles ils s'inscrivent.

Dans le contexte actuel de l'utilitarisme et des limitations budgétaires, nous devons nous demander si les lignes de défense des archivistes sont adaptées aux circonstances¹⁰⁹. Comment affirmer leur rôle, s'ils se tiennent en retrait de la diffusion des connaissances et de la valorisation des richesses documentaires qu'ils conservent ? Comment faire comprendre leur importance s'ils n'intègrent pas dans leurs réflexions qu'ils doivent servir des publics hétérogènes qui dépassent largement celui des historiens et des universitaires, des questionnements différents et des temps d'attente de plus en plus courts ? Comment accroître leur crédibilité, s'ils ne font pas la preuve qu'ils ont complètement identifié les contraintes administratives dans lesquelles ils évoluent et qu'ils peuvent apporter des solutions proches des besoins et des moyens ?

Dans leur habit de gestionnaire et d'érudit, les archivistes doivent attester que les services d'archives ne sont pas que des centres de coût, mais aussi des centres de profit¹¹⁰.

A la fois médiateurs et courtiers, les archivistes ne peuvent plus fonder leur politique de diffusion sur leur seule présence physique. Leurs publics ne fréquentent plus seulement leur salle de lecture pour la consultation des informations, ils les interpellent en tout temps, par la messagerie électronique et la sollicitation des banques d'images, sans s'embarrasser de la justesse de leurs requêtes et du temps qu'elles exigent. Aux yeux de certains, promouvoir en ligne les informations, c'est vider la salle de lecture. De notre point de vue, c'est tout à fait le contraire : c'est faire venir en plus grand nombre et mieux formés et informés des publics au clair sur ce qu'ils peuvent trouver et exploiter dans l'institution, sachant que le contact direct avec les documents et les archivistes sera toujours irremplaçable.

Certes, le repérage des archives se fait généralement selon un accès par provenance, c'est-à-dire en fonction du producteur des documents. Les éléments documentaires sont reliés entre eux, subdivisés en ensembles organiques et replacés dans leur contexte de production. Mais, si l'affichage structurel des fonds constitue un atout initial et nécessaire de la consultation, il ne suffit plus à l'heure de la généralisation de l'informatique.

Les demandes sont faites de plus en plus par sujets, intuitivement et sans consultation préalable des directives ou des processus (« on tape un mot, une périphrase et on attend ») : Les internautes s'attendent à trouver également ces facilités d'accès dans les dépôts d'archives. En ce sens, les archivistes doivent se tourner vers les autres métiers de l'information pour acquérir de nouvelles compétences. Il ne leur est plus possible de s'accrocher aux grands principes de l'archivistique sans faire des concessions aux souhaits de documenter rapidement un fonds d'archives, du fonds à la pièce, et de rendre visibles ses composantes.

¹⁰⁹ La question n'est pas nouvelle, elle avait été déjà formulée en 1988 par Anton GÖSSI sur l'obligation des archivistes de publier leurs instruments de travail. « Die Publikation von Findmitteln », dans *ARBIDO-R*, 3, 1998, 1, p. 5 : « Die beste Öffentlichkeitsarbeit leistet der Archivar mit der Publikation von Findbüchern. »

¹¹⁰ La politique éditoriale menée depuis 1961 par les Archives d'Etat de Grisons, diversifiée et dynamique, est exemplaire parmi les dépôts d'archives en Suisse, voir état des publications, dans *Staatsarchiv Graubünden. Jahreibericht 2008*, [Chur, 2009], pp. 18-21.

L'indexation est une matière compliquée, évolutive et inscrite à la confluence de nombreux domaines des sciences humaines. Elle exige du personnel, des connaissances et des unités de doctrine.

C'est pourquoi, chaque dépôt d'archives doit rédiger son propre guide d'interprétation de l'indexation de façon à garantir l'efficacité et la cohérence de ses modes opératoires. Si les règles sont d'application générale, les politiques et les pratiques qui en découlent expliquent comment une institution, comme les Archives cantonales vaudoises, selon son histoire (elle a été rappelée), ses traditions et ses expériences (elles ont été relatées) interprètent et utilisent les règles.

Nous plaidons dès lors, aux Archives cantonales vaudoises, pour une approche adaptée, profilée, réaliste et mesurée, portée par une équipe convaincue de la démarche, tout en étant consciente des handicaps à surmonter et des embûches mises sur son chemin.

Bibliographie indicative

1. Textes normatifs

1.1. Normes AFNOR et ISO

AFNOR, *Documentation*, 6e éd., Paris, 1996, 3 vol., *Recueil de normes françaises 1996*.
Tome 1, Présentations des publications, traitement documentaire et gestion des bibliothèques, 651 pp. Tome 2, Catalogage : description bibliographique des monographies, XIV-401 p. Tome 3, Catalogage : accès à la description bibliographique et description bibliographique des non-livres, XV-559 p.

- NF Z 44-001 : Technologies de l'information ; Classement alphabétique des dénominations (classement des dénominations sociales dans les index et fichiers d'autorités), t. 1, pp. 191-232 (novembre 1995).
- NF Z 44-005 : Documentation – Références bibliographiques : contenu, forme et structure (ISO 690), t. 1, pp. 239-251 (décembre 1987).
- NF Z 44-060 : Documentation- Catalogage d'auteurs et d'anonymes : forme et structure de vedettes de collectivités-auteurs (contrôle d'autorité des noms de collectivités), t. 3, pp. 393-416 (décembre 1996, annule et remplace la 1re éd. de 1975).
- NF Z 44-061 : Documentation – Catalogue : forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés (contrôle d'autorité des noms de personne), t. 3, pp. 417-438 (juin 1986).
- NF Z 47-100 : Documentation ; Règles d'établissement des thésaurus monolingues (ISO 2788), t. 1, pp. 461-480 (décembre 1981).
- NF Z 47-101 : Documentation - Principes directeurs pour l'établissement des thésaurus multilingues (ISO 5964), t. 1, pp. 481-507 (décembre 1990).
- NF Z 47-102 : Information et documentation ; Principes généraux pour l'indexation des documents (ISO 5963 : 1985), t. 1, pp. 509-518 (octobre 1993).
- NF Z 47-200 : Information et documentation ; Liste d'autorité de matières ; Structure et règles d'emploi, t. 1, pp. 523-536 (mars 1985).
- NF Z 44-070 : Documentation – Indexation analytique par matière, t. 3, pp. 439-453 (août 1986).

ISO 999 : Principes directeurs pour l'élaboration, la structure et la présentation des index, 2e édition (annule et remplace la 1re édition de 1975), mai 1997.

ISO 2788 : Documentation – Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingue, 1986.

1.2. Normes du Conseil international des Archives (CIA)

Norme générale et internationale de description archivistique : ISAD (G), 2000.

Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles : ISAAR (CPF), 2e éd., 2004.

1.3. Note et circulaires de la Direction des Archives de France

- Circulaire AD 63-31 du 22 juillet 1963 sur les index alphabétiques des fonds d'archives et de leurs inventaires (*Recueil des lois et règlements relatifs aux archives 1958-1988*, Paris, Archives nationales, 1988, t. II, pp. 607-683).
- Circulaire AD 79-6 du 31 décembre 1979. Instruction sur le traitement des documents des Archives départementales postérieures au 10 juillet 1940. (*Recueil des lois et règlements...*, t. II, pp. 1027-1033).
- Circulaire AD 87-5 du 20 juin 1987 sur le vocabulaire d'indexation de la série W (*Recueil des lois et règlement...*, t. II, pp. 1027-1033).
- Circulaire AD 89-3 du 31 août 1989. Vocabulaire d'indexation des archives administratives contemporaines (série W dans les départements). Note AD 15911/5145 du 11 septembre 1989. *Idem* (communes).
- Circulaire AD 94-8 du 5 septembre 1994 sur le traitement des archives contemporaines. Indexation. Instruments de recherche.

1.4. Textes normatifs divers

American National Standards Institute. American National Standard for Library and Information Sciences and Related Publishing Practises – Basic Criteria for Indexes (ANZI Z39.-4-1984), New York : NSI, 1984.

Conseil canadien des archives, comité canadien de description archivistique. Règles pour la description des documents.

- En ligne <http://www.cdncouncilarchives.ca/f-archdesrules.html>

National Information Standards Organization. Guidelines for the Construction, Format and Management of Monolingual Thesauri: An Mercian National Standard (ANSI/NISO Z39.19-1993), Bethesda : NISO Press, 1994, XII-69 p.

National Information Standards Organization (NISO), Guidelines for Indexes and Related Information Retrieval Devices : A Technical Report (NISO TR-02-1997), Bethesda : Md/NISO Press, 1997, VII-53 p.

Society of American Archivists, Network of Development and Marc Standards Office of the Library of Congress. Encoded Archival Description. Version 2002, avec un chapitre «Index Entry ».

- En ligne, <http://archivists.org/publications/epubs/EAD2002-TL-05-03.pdf>,

Society of American Archivists, Groupe Afnor CG46/CN357/GE4 (trad.), Encoded Archival Context Tag Library (2004, 1re version 2002), disponible sous forme d'une traduction française Contexte archivistique encodée. Dictionnaire des balises (septembre 2006), avec exemples complets, notices d'autorité de collectivité, de personne et de famille

- En ligne, <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1070>

1.5. Directives des Archives cantonales vaudoises

Directives pour la saisie des inventaires et répertoires numériques (Instructions internes, ACV 21, annexe 14), mars 2005.

Politique d'indexation aux Archives cantonales vaudoises (Instructions internes, ACV 38, août 2009)

Règles pour le choix et la présentation des mots-clés (Instructions internes, ACV 21, annexe 8), août 2009

Base de données des ACV : les dates (Instructions internes, ACV 21, annexe 12), décembre 2004.

2. Littérature professionnelle

2.1. Instrument bibliographique

GARCIA, (Alexandre), *L'indexation des instruments de recherche archivistiques*, sous la direction de Didier GRANGE, Archives de la Ville de Genève, mars 2005, (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Master SIB 2e année, option Réseaux d'information et document électronique)

- Les références sont classées selon les 6 rubriques suivantes :

1. Textes normatifs et réglementaires
2. Indexation : généralités
3. Indexation des archives : théorie
4. Indexation des archives : retours d'expériences
5. Instruments de recherche en ligne avec fonction de recherche
6. Vocabulaires contrôlés

2.2. Articles et monographies

AITCHISON, (Jean), GILCHRIST, (Alan), *Construire un thésaurus : manuel pratique*, (trad. Dominique Hervieu) Paris : ADBS éd., 1992, 217 p. (Collection *Sciences de l'information. Série Etudes et techniques*).

AMAR, (Muriel), *Les fondements théoriques de l'indexation : une approche linguistique*, Paris : ABDS Editions, 2000, 355 p.

BELL, (Lionel), « L'indexation-matières à vocabulaire contrôlé dans les archives », dans WALNE, Peter (éd.), *Techniques modernes d'administration des archives et de gestion des documents : recueil de textes*, Paris, Unesco, 1985, 619 p.

- En ligne <http://www.unesco.org/webworld/ramp/html/r8532f/r8532f0u.htm>

BLACK, (Elizabeth), *Le contrôle d'autorité : un manuel destiné aux archivistes*, Ottawa : Bureau canadien des archivistes, 1991, 73 p.

BOUTHILLIER, (Estelle), « Instrument d'évaluation de progiciels en gestion documentaire », *Archives*, vol. 29, n°1, 1997-1998, pp. 99-121.

BUREAU CANADIEN DES ARCHIVISTES, *L'indexation par sujets en archivistique. Rapport du Groupe de travail sur l'indexation par sujets*, 1992, 154 p.

- CHOMEL, (Vital), « Une autre archivistique pour une nouvelle histoire », *Gazette des archives*, n° 91, 4e trimestre 1975, pp. 238-248.
- CHARON, (Philippe), LA SELLE, (Xavier de), « Analyse et indexation », dans *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris : Association des archivistes français, 2e éd. 2007 (1re éd. 2004), pp. 143-164.
- CORCUFF, (Marie-Andrée), « L'indexation des archives contemporaines », dans *Archives contemporaines et histoire. Journées d'étude de la Direction des archives de France (Vincennes, 28-29 novembre 1994)*, Paris, Archives nationales, 1995, pp. 89-92.
«Les instruments de recherche aujourd'hui », dans *La Gazette des archives*, 1991, n° 152-153.
- DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE
Pratique Archivistique Française, Paris : Archives nationales, 1993 (lire les pages rédigées par Christine NOUGARET, Christine PÉTILLAT, Hélène PRAX et Hubert COLIN:
- classement et description : des principes à la pratique, pp. 135-186.
 - l'indexation des archives contemporaines, pp. 290-300
 - index par séries, index généraux inter-séries, pp. 204-206).
 - *Edition de 1993 accompagnée d'un supplément (avril 1993-juillet 2007)*, Paris ; Direction des Archives de France, 2008, 46 p.
 - *Les instruments de recherche dans les archives*, par Christine NOUGARET, avec la collaboration de Bruno GALLAND, Paris: Documentation française, 1999, 259 p. (lire l'historique de l'indexation, pp. 38-39 et chap.VI, indexation et index dans les instruments de recherche, pp. 158-163).
- DONZE, (Isabelle), « Pékin » ou « Beijing » ? La construction d'un thésaurus des noms de lieux et la problématique des noms géographiques », dans *Indice, index, indexation. Actes du colloque international organisé les 3 et 4 novembre 2005 à l'Université Lille-3 par les laboratoires CERSATES et GERICO*, Lille. Ouvrage coordonné par Ismaïl TIMIMI et Susan KOVACS, Lille : ABDS, 2006, pp. 177-189.
- DOOM, (Vincent), « Description et analyse archivistique ou la nécessité d'une normalisation », dans *La Gazette des archives*, n° 182-183, 1998, pp. 232-246.
- « Indexation et analyse archivistiques. Vers une recherche documentaire intégrale. De l'utilité des vocabulaires contrôlés a priori », dans *La Gazette des archives*, 2001, pp. 131-158.
- GAGNON-ARGUIN, (Louise), *Une introduction au contrôle d'autorité pour le traitement des noms propres en archivistique*, Ottawa: Bureau canadien des archivistes, 1989, 30 p.
- « Analyse documentaire I : les thésaurus en France » « II : problématiques actuelles relatives à l'analyse documentaire », dans *Archives*, vol. 27, n° 1, 1995, pp. 557-72 et vol.28, n° 3-4, 1996-1997, pp. 23-41.
- GALLAND, (Bruno), « Les normes des description du Conseil international des archives », dans *Revue arabe d'archives de documentation et d'information*, 9e année, 15-16, 2004, pp. 41-52,
- L'indexation aux Archives cantonales vaudoises : pratiques anciennes et actuelles. Evaluation des enjeux*. Etude réalisée par Ségolène GARÇON [Stage international, Institut du patrimoine, Paris], Chavannes-près-Renens : Archives cantonales vaudoises, juin 2005, 116 p., en particulier pp. 62-64 (Bibliographie indicative).

- GRANGE, (Didier), GROB, (Jean-Manuel), « Quand ISAD (G) rencontre internet. Constitution d'un état des fonds de la ville de Genève », dans *Arbido*, n° 9, 1997, pp. 11-12.
- HAMEL, (Jean-François), « De l'accès sujet au principe du respect des fonds : pour une diffusion plus large de nos archives », dans *Cursus*, 1996, vol. 1, n° 2.
- En ligne <http://www.ebsi.umontreal.ca/cursus/vol1no2/hamel/html>
- HOURIEZ, (Elisabeth), « Les tableaux méthodiques des noms géographiques dans les instruments de recherche », dans *La Gazette des archives*, n° 65, 1969, pp. 97-102.
- « L'évolution des instruments de recherche. Synthèse des débats des réunions régionales de l'Association des archivistes français en 1972 » [§ sur l'index analytique], dans *La Gazette des archives*, n° 79, 1972, pp. 256-257.
- HUDON, (Michèle), *Le thésaurus : conception, élaboration*, Montréal : Editions ASTED, 1994, 220 p. (Clé en main).
- HUDON, (Michèle), « Indexation et langages documentaires dans les milieux archivistiques à l'ère des nouvelles technologies de l'information », dans *Archives*, vol. 29, 1997-1998, pp. 75-98.
- L'indexation*, dir. Jean-Michel JOLION, Paris : Hermes Science Publ., 2001, 182 p.
- KITCHING, (Christopher), *L'information au service des instruments de recherche dans les archives : une étude RAMP*, Paris : Unesco, 1993, IV-52 p.
- LANGLOIS, (Egide), « L'accès-sujet en archivistique : vers une réforme en profondeur des instruments de recherche ? », dans COUTURE, Carol (dir.), *Réflexions archivistiques*, Montréal : Université de Montréal, Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1987, pp. 37-52.
- LEFEVRE, (Philippe), *La recherche d'information : du texte intégral au thésaurus*, Paris : Hermès science, 2000, 253 p.
- LEVESQUE, (Michel), « L'indexation : luxe ou nécessité ? », dans *Archives*, vol. 33, n° 1, 2001-2002, pp. 17-45
- MAUREL, (Dominique), CHAMPAGNE, (Michel), « La description et l'indexation », dans COUTURE (Carol), *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1999, pp. 255-371.
- MENNE-HARITZ, (Angelika), « Indizierung oder konventionelle Verzeichnung ? Überlegungen vor der Einführung eines EDV-Systems in einem Archiv », dans *Der Archivar*, 1985, vol. 4, pp. 407-414.
- NAUD, (Christiane et Gérard), « L'analyse des archives administratives contemporaines », dans *La Gazette des archives*, n° 115, 1981, pp. 216-235.
- NEET, (Hanna Elisabeth), *A la recherche du mot clé : analyse documentaire et indexation*, Genève : Ed. IES, 1990, 187 p. (Les cours de l'I.E.S., 2).
- Organisation des connaissances en vue de leur intégration dans les systèmes de représentation et de recherche d'information*, Villeneuve d'Ascq : Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 1999, 403 p.
- PLAYOUST, (Arlette), « Thésaurus et langage commun : bilan d'expériences », dans *Actes du XXVIe congrès national des archivistes français (Angers, 5-7 octobre 1983)*, Paris : Archives nationales, 1985, pp. 60-82.
- REYDELLET, (Chantal), « Les archives judiciaires et leur indexation », dans *La Gazette des archives*, 1992, n°158-159, pp. 277-282.

- RIBEIRO, (Fernanda), « Subject indexing and authority control in archives : the need for subject indexing in archives for an indexing policy using controlled language » dans *Journal of the Society of Archivists*, vol.17, no1, 1996, pp.27-54.
- RICHTER, (Noé), *Grammaire de l'indexation alphabétique*, 3e éd. (1re éd. 1984), Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1988, 165 p.
- RICHTER, (Noé), *La pratique de l'indexation*, Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1986, 146 p.
- ROTH-LOCHNER, (Barbara), GRANGE, (Didier), « Autour des normes de description: un partenariat entre Archives publiques et collections de fonds privés » dans *Journal of archival organization*, 2005, vol. 3, no. 2-3, pp. 125-138. En ligne, <http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,43,23,20080708153439-YC/roth-lochner-b-2004.pdf>
- Techniques documentaires : guide pratique pour la gestion et la recherche d'information*, Paris : Weka, 1999, 2 t.
- VALLEE, (Aline), « Index thématique, tableau méthodique, thésaurus : luxe ou nécessité ? », *Gazette des Archives*, n° 125-126, 2e et 3e trimestre, 1984, pp. 242-244.
- Vocabulaire de la documentation*, ouvrage coordonné par Arlette BOULOGNE, Paris : ADBS, 2004, 334 p.
- WALLER, (Susanne), en collaboration avec Claudine MASSE, *L'analyse documentaire : une approche méthodologique*, Paris : ABDS, 1999, 319 p.

Terminologie¹¹¹

Archives

Ensemble des informations, quels que soient leur date, leur nature ou leur support, organiquement [et automatiquement] réunies par une personne physique ou morale, publique ou privée, pour les besoins mêmes de son existence et l'exercice de ses fonctions, conservées d'abord pour leur valeur primaire, c'est-à-dire administrative, légale, financière ou probatoire, conservées ensuite pour leur valeur secondaire, c'est à dire de témoignage ou, plus simplement, d'information générale.

Employé avec une initiale majuscule, ce terme désigne également l'institution responsable de la prise en charge, du traitement, de la conservation et de la communication des archives.

Base de données

Ensemble de données structuré, généralement en champs, organisé en vue de son utilisation par des programmes correspondant à des applications distinctes (gestion, recherche, tri, cartographie, etc.). Ce regroupement structuré de données, géré par un système de gestion de base de données (SGBD), se réalise de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes.

Candidat-descripteur

Il s'agit d'un « Nouveau terme » (voir sous « Terme »).

Descripteur

Terme choisi et contrôlé (validé) pour représenter sans ambiguïté une notion contenue dans un document ou dans une demande de recherche documentaire. Ce terme n'est pas obligatoirement lié à un thésaurus ou une liste d'autorité. Ce peut être un nom commun ou un nom propre (nom géographique, de société, de personne, terme taxonomique, etc.), une locution, un mot composé ou un groupe de mots dont la composition est soumise à des règles formelles (langage documentaire). Voir la distinction Descripteur / **Mot-clé** sous ce dernier terme.

Entité administrative

Espace dont les limites ont été imaginées ou choisies par l'homme. Les noms de tous les types de divisions territoriales, des agglomérations, de même que des lieux désignés pour certaines fins particulières comme les gares, les bureaux de poste, de zone de divers types entrent dans cette catégorie.

Entité géographique

Objet géographique construit ou profondément modifié par l'homme ou attribuable à un processus naturel.

Equivalent de pays

Etat, province, canton, territoire etc., correspondant généralement aux composantes de pays constitués en fédération ou système fédéraliste.

¹¹¹

Extrait de l'Instruction interne ACV 21/annexe 8 : Règles pour le choix et la présentation

Fiche d'autorité

Formulaire utilisé par l'indexeur qui fait une demande de modification de « Terme(s) rattaché(s)» ou d'un ajout de « Nouveau terme ». Ce formulaire est transmis par l'indexeur au coordonnateur qui, après vérification de la conformité de la demande, l'achemine au responsable du fichier d'autorité pour l'inscription du nouveau terme dans le Répertoire.

Fonds

Ensemble des documents de toutes natures créés ou reçus par un organisme producteur dans l'exercice de ses activités. Le fonds conserve son intégrité après son transfert dans un service d'archives.

Voir aussi sous *Niveau*.

Indexation : processus destiné à représenter, au moyen des termes ou indices d'un langage documentaire ou au moyen des éléments d'un langage libre, les notions caractéristiques du contenu d'un document (ressource, collection) ou d'une question, en vue d'en faciliter la recherche, après les avoir identifiées par l'analyse. Les combinaisons possibles des notions identifiées sont représentées explicitement (indexation pré-coordonnée) ou non (indexation post-coordonnée) en fonction des possibilités du langage documentaire utilisé.

Indexation assistée : indexation au cours de laquelle des termes caractérisant le document sont proposés par des moyens informatiques à l'indexeur, qui doit les valider ou les compléter.

Indexation automatique : indexation effectuée exclusivement par des moyens informatiques. Les mots conservés dans l'index peuvent être : tous les termes contenus dans le texte sauf les mots vides (on parle alors d'indexation automatique dérivée), une sélection automatique de mots ou termes extraits du texte, une sélection automatique de mots sur la base d'un langage documentaire (on parle alors d'indexation par assignation). Cette opération peut s'effectuer avec ou sans traitement linguistique et sémantique sur le texte ou la question.

Indexation en langage libre

Indexation dans laquelle les notions sont représentées au moyen de mots ou de groupes de mots de la langue naturelle, dont le choix est laissé à l'utilisateur et non pas fixé par un langage documentaire.

Langage naturel

Langage qui évolue et dont les règles résultent de l'usage sans être nécessairement prescrites d'une manière formelle.

Liste d'autorité

Liste des termes normalisés, soit des mots matières, soit des noms propres, qui doivent être obligatoirement et nécessairement utilisés dans l'indexation.

Mot-clé/Mot-clef

Mot ou groupe de mots caractérisant le contenu d'un document choisi, soit pour son indexation, soit pour la formulation d'une demande de recherche.

Niveau (de classement / de description)

On distingue généralement quatre niveaux : le fonds, la série, le dossier et la pièce. Le fonds d'archives est constitué de séries de dossiers, qui contiennent des pièces.

Non-descripteur

Terme d'un thésaurus non retenu pour représenter une notion, mais qui renvoie à un ou plusieurs termes à utiliser à sa place, introduits par le mot « Voir ».

Ordre de classement

Suite logique de lettres, de nombres, de divisions du temps, etc. utilisée pour classer des documents.

Organisme producteur (d'archives)

Personne physique ou morale (association, entreprise, institution, etc., privée ou publique) qui crée ou reçoit des documents dans l'exercice de ses activités, constituant ainsi un fonds d'archives.

Provenance

Référence de la personne physique ou morale qui a versé, donné ou déposé des documents dans un service d'archives. Il s'agit le plus souvent du producteur des documents. Termes apparentés : producteur, production (d'archives), respect de la provenance.

Quasi-synonyme

Terme dont le sens n'est pas exactement le même que celui d'un autre terme mais qui dans un certain contexte est considéré comme son équivalent.

Recherche en texte intégral

Mode de recherche informatisé utilisant des techniques d'indexation et de recherche automatiques s'appuyant sur les parties textuelles de documents et permettant d'accéder aux textes eux-mêmes par des équations de recherche portant sur des mots, expressions et conditions de présence dans tout ou partie du texte. Ce mode de recherche utilise en général des index positionnels et prend appui sur les méthodes de recherche multicritères, recherche par proximité et recherche par similarité.

Renvoi « Voir sous »

Le renvoi « Voir sous » exprime une relation sémantique d'équivalence et de substitution.

Renvoi « Voir aussi »

Le renvoi « Voir aussi » exprime une relation associative ; il donne donc accès à d'autres termes pouvant conduire à de l'information supplémentaire.

Synonymes

Termes qui ont le même sens, mais des formes graphiques différentes.

Terme

Mot ou groupe de mots, noms propres et noms communs, retenus et choisis par un ensemble de termes équivalents pour représenter sans ambiguïté un concept ou une catégorie d'accès. Les locutions « Nouveau terme », « Terme(-) associé(-s) », « Terme retenu », « Terme générique », « Terme(s) spécifique(s) », « Terme(s) rejeté(s) » et « Terme sujet » sont utilisées dans la pratique de l'indexation des Archives cantonales vaudoises, en remplacement des expressions « Candidat descripteur », « Descripteur accepté », « Descripteur créateur », « Descripteur refusé », « Descripteur sujet ».

Thésaurus

Liste organisée de termes normalisés (descripteurs et non-descripteurs) servant à l'indexation des documents et des questions dans un système documentaire. Les descripteurs sont reliés par des relations sémantiques (génériques, associatives et d'équivalence) exprimées par des signes conventionnels. Les synonymes (non-descripteurs) sont reliés aux descripteurs par la seule relation d'équivalence. On peut distinguer les thésaurus en fonction du mode de regroupement des termes (thésaurus à facettes) ; de la variété linguistique des termes (thésaurus mono- ou multilingue) ; des domaines de connaissance couverts (thésaurus spécialisé ou sectoriel, thésaurus encyclopédique).

Unité d'archivage/Unité de description archivistique

Unité matérielle de conditionnement des documents d'archives. Cela peut être un classeur, un registre, une chemise à sangle, une boîte d'archives, un carton, etc. L'unité d'archivage peut contenir un ou plusieurs dossiers, dotés de cotes différentes, voire une partie seulement d'un dossier volumineux. Se dit aussi « article ».

Vedette

Expression utilisée pour identifier un nom, un mot ou une locution représentant un concept ou une catégorie d'accès. Synonymes : Terme retenu, descripteur, autorité.

**Liste des dossiers thématiques publiés en complément du
Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises**

(en ligne sur le site Internet des Archives cantonales vaudoises

<http://www.musees-vd.ch/fr/acv/publications/dossiers-thematiques/>)

La version électronique fait foi

- 1996 : *Profils des usagers et documents consultés : enseignements des données statistiques de 1996*, pp. 24-31 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron).
- 1997 : *La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives*, pp. 29-47 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Michel Depoisier).
- 1998 : *Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise*, pp. 30-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration du personnel des ACV et des MAH).
- 1999 : *Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises : une chaîne de solidarités*, pp. 31-39 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger).
- 2000 : *Coups de projecteur sur le microfilmage aux Archives cantonales vaudoises*, pp. 29-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal).
- 2001 : *Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises : les archives médiévales*, pp. 32-51 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys).
Une version longue a paru sous le même titre, en tiré à part, 55 p.
- 2002 : *Une approche négligée de l'informatique : l'archivage des données et des documents numériques*, pp. 33-55 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne).
- 2003 : *Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises ?*, pp. 35-64 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Florence Dugrillon).
- 2004 : *Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir ? Les enjeux d'un repositionnement administratif*, pp. 39-78 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Jérôme Guisolan).
- 2005 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif 1886-1970*, 113 p. (Gilbert Coutaz)
- 2006 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif 1970-1998*, 137 p. (Gilbert Coutaz)
- 2007 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif 1998-2007, suivi du bilan de deux cents ans d'histoire de l'administration cantonale vaudoise, 1803-2007*, 155 p. (Gilbert Coutaz)